

# *LE CHASSEUR VOSGIEN*

*N° 10 - 2014*



*ASSEMBLEE*

*GENERALE*

*26 AVRIL 2014*

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES**

21, Allée des Chênes - ZI La Voivre – BP 31043 - 88051 EPINAL Cedex 9

Tél. 03 29 31 10 74 – Fax 03 29 34 59 61

[fdc88@chasseurdefrance.com](mailto:fdc88@chasseurdefrance.com)

## **SOMMAIRE**

- Le mot du Président .....	1
- La Commission Petit Gibier.....	2
- La Commission Environnement.....	4
- La Commission Grand Gibier et le bilan départemental des prélèvements .....	6
- La Commission Dégâts de Gibier .....	12
- Actualité Réglementaire : le nouveau décret d'indemnisation des dégâts .....	14
- La Commission Antibraconnage.....	16
- La Commission Action et Communication.....	18
- La Commission des Ressources Humaines.....	20
- Les Bilans Comptables et le Projet de Budget.....	22
- L'Association pour la Gestion et l'Amélioration du Grand Gibier.....	26
- L'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge .....	28
- L'Association Départementale des Gardes-Chasse Particuliers .....	29
- L'Association des Piégeurs Régulateurs Agréés des Vosges .....	30
- Les nuisibles, une espèce en voie de disparition.....	31
- Imprimé « Déclaration de dégâts nuisibles » .....	33
- L'Association Départementale des Equipages de Vénérie Sous Terre.....	34
- L'Association des Chasseurs à l'Arc des Vosges .....	35
- L'Association des Jeunes et Nouveaux Chasseurs Vosgiens.....	36
- L'Association de Sauvegarde des Chasseurs Ruraux Vosgiens .....	37

## LE MOT DU PRESIDENT



Le bilan de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges (FDCV) vous sera présenté lors du rapport moral et d'activités. Les années se suivent et ne se ressemblent pas.

Depuis quelques années, la tendance des tableaux de réalisation des sangliers était à l'augmentation régulière : 2008/2009 = 9513, 2009/2010 = 8740, 2010/2011 = 10165, 2011/2012 = 8741, 2012/2013 = 10481. Cette année 2013/2014 le tableau est en baisse : 7919, comme partout ou presque.

Tous les chasseurs ont constaté une baisse de population. Ce chiffre devrait permettre à nos finances de souffler un peu et de retrouver une situation plus confortable à condition que les prix des denrées restent stables, ce qui est moins sûr.

La population des chasseurs baisse sur l'ensemble du territoire national, les Vosges ne sont pas épargnées. Le prix de la validation annuelle du permis de chasser est de plus en plus élevé, c'est une partie de l'explication. La population de chasseurs vieillit, 250 jeunes passent le permis par an en moyenne, mais ne chassent pas obligatoirement tout de suite, ce qui peut constituer une autre explication.

La réforme du permis de chasser est en marche, elle a permis la simplification de l'examen regroupant désormais l'épreuve pratique et théorique dans la même journée, réduisant ainsi les déplacements des candidats. Espérons que cette réforme attirera les futurs chasseurs.

Enfin, je souhaite rendre hommage à nos collaborateurs, personnels de la FDCV. L'organisation et le fonctionnement de la FDCV ont été revus pour le bien de tous avec une adhésion loyale des personnels aboutissant à un nouvel organigramme des services qui devrait donner satisfaction à tous les chasseurs.

Jean-Louis NAVARRO a fait valoir ses droits à la retraite, merci Jean-Louis et bonnes grandes vacances. Francis SCHWARTZ a souhaité également prendre de grandes vacances, merci Francis, bonne retraite. Enfin, au chapitre des arrivées, Xavier MASSOTTE a rejoint le service technique comme responsable de celui-ci. Arrivant de la Haute-Marne et installé depuis juin 2013 dans les Vosges, il s'est parfaitement adapté, bienvenue Xavier. Continuons ensemble.

Gérard MATHIEU.

# COMMISSION PETIT GIBIER

*Président de la Commission : Frédéric TISSIER*

La commission s'est réunie le 13 juin 2013 pour étudier les dossiers de demandes de subventions pour des actions en faveur du petit gibier, ainsi que pour valider les dossiers de plantations de haies et les cultures à gibier sur le département.

- **Bilan des couverts favorables à la faune :**

- Les Jachères Environnement et Faune Sauvage :

Couvert réalisé par des agriculteurs dans le cadre d'un contrat annuel avec la Chambre d'Agriculture, la Société de chasse locale et la Fédération des Chasseurs (FDCV).

2 types de couverts possibles en 2013 :

- Jachère Grand Gibier (maïs – Sorgho) : 13.91 ha engagés pour 9 contrats signés
- Jachère Fleurie petit gibier : 0.89 ha engagés pour 2 contrats signés

- Les Cultures à Gibier :

Cultures réalisées par les Sociétés de chasse, sur des parcelles non agricoles, dans le cadre d'un contrat avec la FDCV. Les chasseurs sont libres du choix de leur couvert.

En 2013, les cultures à gibier ont représenté 44.29 ha engagés dans 28 contrats.

En 2013, la réalisation de ces couverts cynégétiques en faveur du petit et du grand gibier a été subventionnée à hauteur de 15.913,78 € par la FDCV.



- **Les actions de repeuplement des Sociétés de chasse :**

La commission a étudié plusieurs dossiers de demandes de subventions concernant des opérations de repeuplement faisans et lapins de garenne.

4 GIC ont bénéficié de subventions pour une aide totale de 5.499,47 € :

- GIC de Darney :
  - Aménagements faisans et lapins de garenne de la Sté de Dombasle devant Darney : réalisation de volières et d'une garenne artificielle, achat d'oiseaux de repeuplement, nourriture et agrainoirs pour les faisans, achat de pièges.
- GIC de Dompaire :
  - Aménagements faisans et lapins de garenne de la Sté de Dommartin aux Bois : poursuite des lâchers d'oiseaux, achat d'une couveuse, achat de pièges, nourriture.
  - Aménagements faisans, perdrix et lapins de garenne de la Sté de Hagécourt : lâcher d'oiseaux et nourriture.
  - Aménagements faisans et lapins de garenne de la Sté de Girancourt : débroussaillage du fort militaire, création de locaux d'élevage, de garennes artificielles et lâcher de lapins, construction et pose d'agrainoirs et abreuvoirs, repeuplement faisans et perdrix, nourriture, achat de pièges.
- GIC de l'Etanchotte :

- Aménagements faisans, perdrix et lapins de garenne de la Sté de Beaufremont : repeuplement oiseaux.
- GIC du Fossard :
  - Aménagements faisans et lapins de garenne de la Sté de Cheniménil : achat pièges, achat couveuses, repeuplement oiseaux, construction agrainoirs et nourriture.

- **Les comptages Petit Gibier :**

La FDCV coordonne l'organisation de deux types de comptages petit gibier :

- Les comptages Lièvres, au printemps et à l'automne : ils sont réalisés sur 13 GIC.
- Les comptages au chant Coqs Faisans : ils ont lieu sur 6 communes au printemps.

- **Les prélèvements de petit gibier :**

- Le Plan de Gestion Petit Gibier :

Il s'appliquait à 222 communes pour la saison 2013/2014. Les attributions par espèce étaient les suivantes :

Lièvres : 560  
Faisans : 1648  
Perdrix : 613

- Les PMA (hors plan de gestion) :

Les attributions, en dehors du plan de gestion, étaient les suivantes :

Lièvres : 890  
Faisans : 1333  
Perdrix : 295

Les prélèvements totaux de toutes les espèces petit gibier pour la campagne de chasse 2013/2014 sont les suivants :

Lièvres : 487  
Faisans : 1030  
Perdrix : 319  
Lapins de garenne : 187  
Colverts : 1737  
Oiseaux de passage : 9139 (Grives : 4092)  
Renards : 4046  
Mustélinés : 175 (Blaireaux : 149)  
Corvidés : 3518



- **Actions de communication :**

- Rencontres St Hubert :

Elles se sont déroulées le 19 octobre 2013 à Beaufremont. 18 binômes maître – chien ont pu travailler lors de cette épreuve sur faisans.

- Voyage d'étude :

Depuis plusieurs années, la commission Petit Gibier organise un voyage dans la Meuse, sur invitation de la Fédération des Chasseurs de la Meuse, pour réaliser un comptage à blanc de perdrix et de lièvres sur le GIC du Val Dunois.

Ce voyage a eu lieu le 27 Mars 2014 et a permis de rassembler 100 personnes qui ont été ravies de participer à cette journée enrichissante et pédagogique.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

*Président de la Commission : Yvan BOVE*

Depuis l'assemblée générale 2013, et dans la continuité des années antérieures, la commission Environnement de la FDCV a assisté et participé à plus d'une cinquantaine de réunions sur l'année. Cette contribution représente largement plus du double de journées de préparation et de restitution, soit au minimum une centaine de jours pour l'année (150 jours avec les réunions).



- **Le projet d'étude historique, sociologique et génétique sur le Cerf dans le Massif Vosgien :**

L'objectif de cette étude est de comparer dans le temps l'utilisation de la forêt et la présence du Cerf à l'échelle du Massif Vosgien, sur les 3 régions et 7 départements constituant le Massif. Nous avons également ajouté un volet génétique pour connaître l'origine de nos populations de cervidés grâce à une analyse génétique comparative entre des cerfs du paléolithique, du moyen-âge et contemporains.

Déroulement sur l'année 2013/2014 :

- Début 2013 : montage du projet d'étude et construction du dossier de demande de subventions. Tenue de plusieurs réunions avec les 7 Fédérations des Chasseurs du Massif Vosgien.
- Août 2013 : dépôt du premier projet de l'étude auprès du Comité du Massif des Vosges.
- Octobre 2013 : retour négatif de notre dossier, essentiellement parce que le porteur de projet est identifié Fédération des Chasseurs, ce qui passe mal auprès de certains élus.
- Février 2014 : dépôt du deuxième projet, porté cette fois par Mme SCHNITZLER, professeur d'écologie à l'Université de Metz, accompagnée de Mme DUCHIRON, expert forestier indépendante, et M. GUYON, professeur de sociologie à l'Université de Franche Comté. Ils seront les chevilles ouvrières de la réalisation de cette étude.

- **Les réserves naturelles et les sites NATURA 2000 :**

Les comités consultatifs des réserves naturelles se réunissent une à deux fois par an, selon les réserves. Elles sont au nombre de 6 sur le département : 4 réserves naturelles nationales et 2 réserves naturelles régionales.

Le rôle de la commission Environnement dans ces comités est de surveiller le maintien de conditions acceptables des pratiques de chasse sur ces territoires et de promouvoir les chasseurs en tant que gestionnaires de la nature.

Il en est de même sur les 21 sites NATURA 2000 du département qui possèdent tous maintenant leur document d'objectifs et dont les maitres d'œuvre doivent mettre en application ceux-ci. Cela entraîne, au minimum, une réunion annuelle du Comité de Pilotage de chaque site.

Nous veillons à ce que l'aspect cynégétique et le rôle des chasseurs soient, dans la mesure du possible, scrupuleusement intégrés dans leurs actions.

- **Le projet de Parc Naturel Régional sur la Vôge :**

Depuis 2010, une association s'est constituée sur le quart Sud-Ouest du département, en association avec les départements de la Haute-Saône et de la Haute-Marne, pour travailler sur l'opportunité de création d'un Parc Naturel Régional sur ce secteur.

L'an dernier, cette association, à laquelle la FDCV est adhérente, a obtenu les accords de financement des 3 régions concernées et a donc recruté un chargé de mission qui a pour rôle de monter le projet de charte de ce futur parc.

Sur ce même secteur, la Fédération a également participé en 2013 à la réalisation d'une étude préalable à l'établissement d'un contrat de territoire « corridors écologiques » sur le Val de Saône (de sa source à son embouchure). L'objectif de ce contrat était d'établir un diagnostic de l'état des paysages et de la faune le long de la vallée de la Saône et de proposer des actions et des financements pour rétablir des connexions entre les milieux lorsqu'elles sont rompues.

- **Les Commissions Communales d'Aménagement Foncier :**

La FDCV intervient au niveau des aménagements fonciers agricoles et forestiers, correspondant ainsi au suivi d'une vingtaine de procédures au cours de l'année. L'aménagement foncier agricole et forestier consiste en un échange de parcelles permettant d'optimiser l'occupation des sols et leur exploitation tout en préservant les milieux naturels et leur intérêt écologique à l'échelle de la commune.

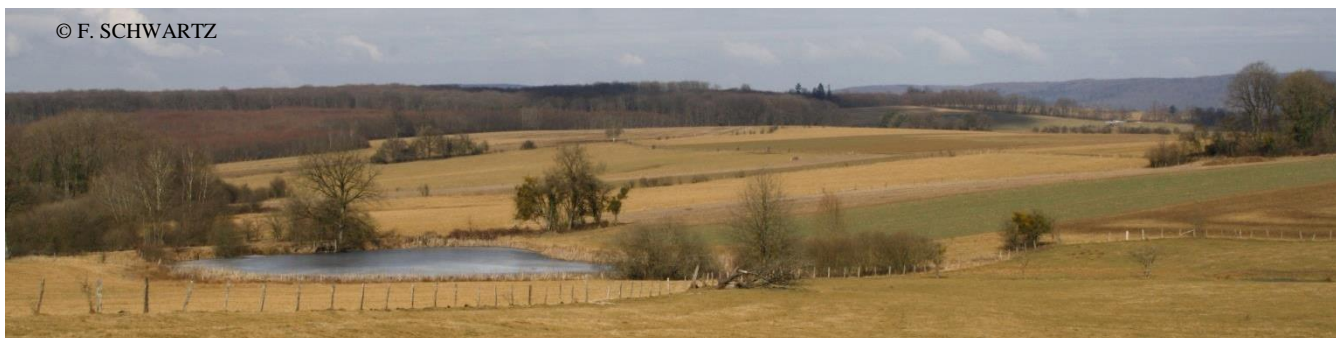
La réglementation des boisements permet d'établir un zonage du territoire communal, définissant des secteurs où le boisement peut être libre, réglementé ou interdit. Ces commissions regroupent un nombre de personnes important, il s'agit de représentants des communes, des propriétaires, des exploitants agricoles, de diverses associations et du Conseil Général, ceci sous la présidence d'un commissaire enquêteur indépendant.

La FDCV siège en tant que personne qualifiée en matière de protection de la faune, de la flore, de la nature et des paysages, appelée PQPN. L'ensemble des membres qualifiés PQPN est désigné par le Président du Conseil Général et confère ainsi le droit de siéger au sein de ces Commissions Communales. Nous utilisons donc nos connaissances et compétences environnementales et techniques pour sensibiliser et effectuer des propositions contribuant à la mise en valeur et à l'intégration de tous les enjeux cynégétiques, écologiques et patrimoniaux lors de la réalisation de chaque projet d'aménagement.

- **Les actions à l'échelle régionale :**

- Le Comité interrégional du Massif des Vosges : la FDCV a contribué à la rédaction de la nouvelle convention de massif 2015/2020 et en a profité pour faire inscrire une ligne « biodiversité » qui permettra de financer des actions du monde de la chasse pour les 6 ans à venir. Ceci a été possible grâce à notre participation à de nombreuses réunions sur le Massif (Plombières, Baccarat, Epinal, Colmar, Champ du Feu, Metz).
- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et la Trame Verte et Bleue : notre Fédération a travaillé aux côtés de la Fédération Régionale de Lorraine dans le cadre de la rédaction du SRCE lorrain par le Conseil Régional pour faire reconnaître les actions des chasseurs et l'intérêt de la présence de la grande faune (plus particulièrement du Cerf) dans nos paysages. L'objectif de ce schéma est de planifier les financements et les actions à engager pour restaurer les continuités écologiques nécessaires à l'expansion des populations animales et végétales.

© F. SCHWARTZ



## COMMISSION GRAND GIBIER

*Président de la Commission : Jean-Pierre BRIOT*

La commission s'est réunie deux fois : le 8 Octobre 2013 et le 13 Février 2014. Les grands points abordés durant l'année sont les suivants :

- **Les Comptages Grand Gibier 2014 :**

La Fédération des Chasseurs (FDCV) a en charge l'organisation de plusieurs comptages Grand Gibier sur le département :

- Rambervillers : 3 circuits sur Rambervillers et 3 sur Charmes
- Darney : 1 circuit sur le Ban d'Harol, 1 sur Ville/Illon et 2 sur Darney

Les autres comptages sont organisés par l'ONF (Donon, Moselle-Moselotte, Gérardmer/Haute-Meurthe) avec la participation des chasseurs.

- **L'exposition des trophées :**

A partir de cette année 2014, il a été décidé de ne plus faire qu'une seule exposition annuelle pour les trophées de brocards d'été, de cerfs et de chamois. Cette décision nécessitera de trouver à l'avenir des salles adaptées pour contenir l'exposition dans son ensemble, mais permettra d'optimiser le travail pour les permanents de la FDCV, notamment au niveau du montage de l'exposition. Cette manifestation annuelle offrira également à l'ensemble des chasseurs vosgiens l'opportunité de se retrouver à une même date entre passionnés cynégétiques pour admirer les trophées de ces trois espèces emblématiques de grand gibier dans les Vosges.



- **Mise en place des Comités de Suivi Locaux (CSL) :**

La signature du 2° Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, le 26 juillet 2013, a permis l'instauration d'un CSL dans chaque sous-massif. Le but de ces comités est de répondre aux problèmes ponctuels de déséquilibres gibier - milieu chaque fois que nécessaire et d'établir un bilan annuel des populations. Ils ont également l'avantage de faire intervenir les acteurs locaux, et non plus les représentants départementaux qui ne se réunissent qu'à l'occasion des Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Les CSL sont composés des différents acteurs locaux : forestiers, agriculteurs, chasseurs, maires, louvetiers, ONCFS. Ils se réunissent à deux occasions :

- Toute l'année, à la demande d'un de ses membres en cas de problème ponctuel de dégâts sur un secteur. Plusieurs se sont réunis au cours de la saison de chasse 2013/2014, ils ont proposé différentes actions à mettre en place (prélèvements qualitatifs et quantitatifs, installation de clôtures électriques, battues supplémentaires avec calendrier, modification de l'agrainage...).
- Au minimum 1 fois par an, avant le 28 février, pour chaque sous-massif, afin de faire un bilan de la situation au niveau des dégâts et de donner une tendance de l'évolution des populations animales sur le sous-massif.



Les CSL extraordinaires déjà réunis ont donné lieu à des actions imposées aux sociétés ou adjudicataires locaux identifiés comme étant à l'origine des dégâts. Ces actions possibles sont énumérées dans le SDGC et leur mise en place a été suivie et contrôlée par la FDCV.

- **Les points noirs :**

Une première liste a été établie en début de saison de chasse 2013/2014, nommée « liste des plans sensibles » figurant dans l'arrêté d'ouverture. Ces 51 plans de chasse ou de gestion avaient la possibilité de chasser le sanglier en battue à partir du 1<sup>er</sup> juin.

Comme le prévoit le SDGC, la définition des « points noirs » a, quant à elle, été réalisée à l'automne par la FDCV et a été reprise dans l'arrêté préfectoral spécifique n°629/2013/DDT. Cela concerne 9 plans de gestion répartis en 12 lots de chasse, ces derniers ne pouvaient plus agrainer du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février et se sont vus imposer un certains nombres d'actions à mettre en œuvre avant la fin de la saison de chasse..

- **Bilan des prélèvements 2013/2014 :**

D'une manière générale, il est observé, cette saison, une baisse des réalisations inquiétante pour toutes les espèces et sur l'ensemble du département.

- ***Espèce Cerf :***

Une forte chute des réalisations est enregistrée sur pratiquement tous les massifs à cerfs du département. La situation est catastrophique dans certains massifs due à des prélèvements excessifs et mal répartis au niveau des sexes depuis plusieurs années.

Le SDGC (schéma) impose une règle d'économie des mâles de 20 % par rapport aux biches. Cette année, au vu des chiffres de réalisation, cette règle n'est pas respectée. Il y aura donc à l'avenir un problème de raréfaction de mâles. Sur les massifs en phase de fortes réductions (massifs 10 et 13), il faut donc impérativement baisser les plans de chasse Cerfs mâles pour 2014/2015 et réagir très rapidement pour préserver les mâles. Pour les autres secteurs, il convient d'être très vigilant sur les attributions cerfs coiffés.

Les taux de réalisation sur le département sont les suivants :

Cerfs mâles : 77 %

Biches : 61 %

Faons : 58 %



- **Espèce Chevreuil :**



On observe une forte baisse du nombre d'animaux réalisés et plusieurs sous-massifs ont un taux inférieur à 70 % de réalisation.

C'est la première fois que le département passe de beaucoup sous les 10.000 animaux réalisés. Les chasseurs doivent définir, chacun dans leur secteur, quelle est l'origine de cette baisse car elle diffère d'un sous-massif à un autre. Il peut s'agir d'un défaut d'accroissement à la mise bas, de plans de chasse trop élevés, de mortalité excessive des adultes (maladie)...

Les taux de réalisation sur le département sont les suivants :

Brocards : 76 %

Chevrettes : 75 %

- **Espèce Sanglier :**

Le taux de réalisation est de 63 %, il s'agit du taux le plus bas jamais enregistré sur le département. Les taux de réalisation diffèrent sur chaque sous-massif, un seul sous-massif est en progression par rapport aux 2 années antérieures (le 7B). Beaucoup de sous-massifs sont à moins de 50 % de réalisation.

Un défaut d'accroissement a été constaté sur les premières mises-bas du printemps qui s'est traduit par un manque de jeunes au moment de la chasse.



- **Espèce Chamois :**



Les réalisations sont stables depuis quelques années, même si les attributions sont à la hausse. Il faut toutefois garder à l'esprit que les forestiers veulent baisser les populations, alors que les FDC souhaitent garder les effectifs actuels. La volonté de gestion est identique dans le Haut-Rhin, département qui se partage la même population et qui se fixe les mêmes objectifs de maintien de la population.

Le taux de prélèvement est de 77 %.

- **Loup – Lynx : Etat des lieux :**

Le réseau Loup-Lynx coordonné par l'ONCFS a réalisé sa réunion annuelle à la FDCV le 23 janvier 2014. Il a effectué tout d'abord une description concernant la situation du Lynx et cette dernière se traduit, d'après le réseau, par une régression notable de l'aire de présence de l'espèce dans le massif Vosgien. Au niveau national, l'aire de présence du lynx est relativement stable. Depuis 2008, le nombre d'attaques sur troupeau dans les Vosges s'élève à 12 avec un léger pic en 2011 et 2012, pour un montant total d'indemnisation d'environ 4000€.

### LYNX – Bilan des attaques de troupeaux sur le département des Vosges

	Nombre d'attaques	Nombre de victimes	Montant des indemnisations
2008	4	4	1 351,72 €
2009	1	1	144,83 €
2010	1	1	373,50 €
2011	2	3	804,88 €
2012	3	3	769,51 €
2013	1	2	251,24 €
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>3 695,68 €</b>

Source : ONCFS

Un bilan de l'espèce Loup a été présenté et il en ressort, d'après le réseau, que les indicateurs de suivi révèlent une nette tendance à la répartition spatiale de l'espèce et non à une augmentation numérique à l'échelle nationale. Pour le département des Vosges, une meute de 4 loups a été identifiée sur la montagne, ainsi que la présence d'un autre individu sur la partie ouest. Le montant des indemnisations et le nombre d'attaques sur troupeau depuis 2011 ont été décrits pour notre département. Sur les 3 dernières années, 184 attaques ont été recensées pour un montant d'environ 85000 € d'indemnisation.

### LOUP – Bilan des attaques de troupeaux sur le département des Vosges

	2011		
	Massif	Plaine	Total département
Nombre d'attaques	45	0	45
Nombre de victimes	110	0	110
Indemnisation	23 861,60 €	0,00 €	23 861,60 €
	2012		
	Massif	Plaine	Total département
Nombre d'attaques	29	55	84
Nombre de victimes	34	127	161
Indemnisation	8 474,40 €	29 771,20 €	38 245,60 €
	2013		
	Massif	Plaine	Total département
Nombre d'attaques	15	40	55
Nombre de victimes	26	72	98
Indemnisation	6 438,40 €	16 389,60 €	22 828,00 €
	Total sur les trois années de présence du loup :		
	Massif	Plaine	Total département
Nombre d'attaques	89	95	184
Nombre de victimes	170	199	369
Indemnisation	38 774,40 €	46 160,80 €	84 935,20 €

Source : ONCFS





## COMMISSION DEGATS DE GIBIER

*Président de la Commission : Gérard MATHIEU*

Cette commission a pour principales missions :

- la gestion et l'étude des dégâts (surfaces, volumes, montants) par espèce,
- l'étude des demandes et des projets de protection des cultures.

Elle se veut force de réflexion et de proposition sur la diminution des dégâts de gibier sur le terrain. Elle se réunit au moins une fois par an et est, en plus, régulièrement consultée pour divers sujets ne nécessitant pas forcément de la rassembler.

Les plans de chasse et les plans de gestion, ainsi que les suivis d'espèces, y sont directement liés mais sont principalement étudiés par la Commission Grand Gibier. En aucun cas, la Commission Dégâts de Gibier intervient sur les attributions ou les prélèvements. Toutefois, elle y apporte une attention toute particulière en fonction de l'intensité des dégâts dans certains secteurs.

Quant au financement des dégâts, il incombe à la Commission des Finances. La Commission Dégâts de Gibier se doit de proposer un montant prévisionnel des indemnisations et de respecter les budgets alloués aux protections et rechercher des solutions aux problèmes de dégâts ponctuels ou récurrents dans le but de faire diminuer la facture dégâts.

Une Commission spécifique « Financement Dégâts » regroupant la Commission Finances et la Commission Dégâts de Gibier, se réunit afin d'étudier et de proposer à la Commission des Finances, des pistes de budget concernant les recettes et les dépenses prévisionnelles du compte dégâts.



Dans tous les cas, il émane uniquement, des diverses Commissions, que des propositions budgétaires qui sont présentées au Conseil d'Administration qui les entérine, les modifie ou les rejette. L'ensemble des propositions budgétaires retenues par le Conseil d'Administration est ensuite proposé au vote à l'Assemblée Générale.

En 2013, la Commission Dégâts s'est réunie le 10 septembre avec, à l'ordre du jour :

- le bilan des dégâts de la saison 2012-2013 clôturée au 30 juin et un état des dégâts céréales et maïs en cours à cette date,
- l'étude de deux demandes d'exploitants agricoles concernant le financement de clôtures parcellaires fixes, sur les communes de Vioménil et Dombrot sur Vair,
- l'étude du projet de clôture cervidés sur le massif de Rambervillers,
- l'étude et la prise de décision concernant les déclarations de dégâts abusives faites par les exploitants agricoles,
- la remise à jour de la procédure du traitement administratif des dossiers de dégâts et la gestion des estimateurs départementaux.

En décembre 2013, la Commission a été interrogée concernant :

- la fixation d'un barème spécifique pour le sorgho,
- l'étude de deux dossiers de dégâts avec problème au niveau des abandons des droits de chasse,

- l'étude de deux demandes de financement de clôtures, faites par des exploitants agricoles pour les communes de Belmont sur Vair et Moyenmoutier,
- l'étude et la validation du projet de clôture sur la commune de Sanchev.

Les quatre demandes de clôtures parcellaires fixes déposées par les exploitants agricoles ont été rejetées, une proposition de convention avec conditions spécifiques leur a été transmise mais ne les a pas satisfaits.

Suite à une rencontre concluante entre les agriculteurs du secteur et les responsables de la Fédération, un projet de clôture linéaire pour limiter les dégâts de cervidés sur le massif de Rambervillers a été conceptualisé et a abouti à la signature d'une convention entre les différentes parties. La pose effective de cette clôture a connu diverses oppositions, de la part de certains propriétaires, agriculteurs ou chasseurs. Le projet a donc été reporté d'un an avec certaines modifications mais reste toujours à l'étude.

Le projet de clôture sur Sanchev a abouti et a été posée le 9 janvier 2014 par les chasseurs bénévoles du secteur. Elle fonctionne et est surveillée tous les jours par les chasseurs de la Société de Chasse, ce qui permet de maintenir son efficacité. Le branchement électrique se situe chez un chasseur qui a accepté gracieusement de mettre à disposition son bâtiment.

A l'initiative des chasseurs, cette clôture linéaire de 700m, financée par la FDCV à hauteur de 460€ de matériel, permet de protéger une zone de 45Ha de cultures sur laquelle nous avons indemnisé 2754.20€ de dégâts en 2013 soit 2Ha83 détruits à 100% (blé et maïs). La particularité de ce secteur et la proximité de la forêt par rapport aux habitations, nous ont conforté dans la pose de cette clôture car, en plus de protéger les récoltes sur lesquelles nous devons une indemnisation aux agriculteurs, elle protège également les terrains des particuliers. En effet, ce n'est pas moins d'une vingtaine de riverains qui ont eu la désagréable surprise de retrouver un matin d'été, leurs jardins et pelouses ravagés par les suidés. Les plaintes de ces derniers ont d'ailleurs donné lieu à différents articles dans la presse et au déclenchement du 1<sup>er</sup> Comité de Suivi Local (CSL) sur le sous-massif 4E.



### **Rappel :**

La Commission Dégâts donne son avis sur les « gros » projets de clôture qui sont ensuite entérinés par le Conseil d'Administration.

Les demandes de clôture dites « classiques » (clôture des parcelles de maïs) passent, dans un premier temps, par la signature d'une convention entre l'agriculteur et le détenteur du droit de chasse. Dans un second temps, le service technique étudie la demande (coût, gains, report de dégâts, efficacité, nécessité...) et recueille les avis du GIC et de l'Administrateur. Après cette analyse, les deux élus responsables de la Commission Dégâts sont consultés et la clôture est fournie ou non par la FDCV et ce, aussi, en fonction du budget clôture annuel.

Il est très important que le détenteur du droit de chasse, qu'il soit Sté de Chasse ou Adjudicataire, comprenne qu'au niveau d'une convention, sa signature l'engage sur la véracité des faits et le responsabilise. Il est impératif qu'au moment de la signature, ce qui peut apparaître comme des détails, soit spécifié. En effet, trop souvent, il n'est pas mentionné qui pose, qui surveille, qui entretient, qui dépose et qui stocke le matériel destiné à la clôture. Ce sont ces détails importants qui optimisent chaque projet de clôture et améliorent son efficacité.

## ACTUALITE REGLEMENTAIRE

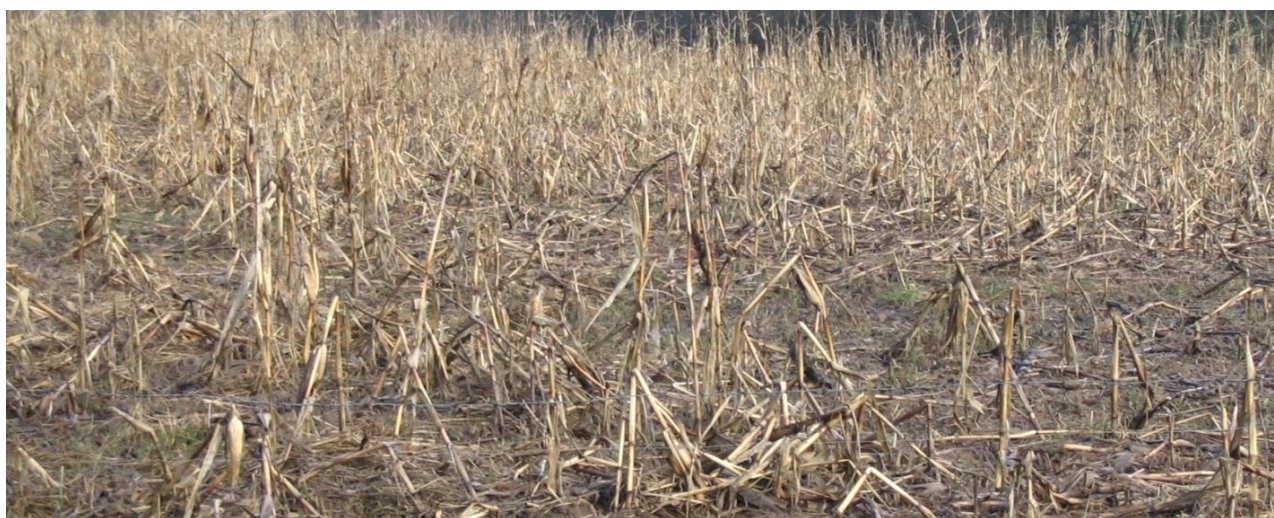
### INDEMNISATION DES DEGATS DE GRAND GIBIER

L'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier aux cultures et aux récoltes agricoles est régie par le Code de l'Environnement. La partie législative non contentieuse y est codifiée dans les articles L426-1 à L426-6. La partie réglementaire codifiée dans les articles R426-1 à R426-29 a fait l'objet d'une révision qui vient de paraître sous le décret n°2013-1221 du 23 décembre 2013.

Ce nouveau décret modifie considérablement les modalités d'indemnisation des exploitants agricoles et clarifie certaines imprécisions.

Voici ce qui change et qui vous intéresse :

- L'article R426-5 **précise qu'une grille nationale de référence fixera les motifs et les taux de réduction d'indemnisation.** La Commission Nationale d'Indemnisation (CNI) va établir, courant 2014, les différents pourcentages d'abattement que nous pourrons appliquer et surtout quels abattements supplémentaires nous pourrons pratiquer, par exemple pour des refus d'abandon du droit de chasse, la responsabilité des agriculteurs, les protections des cultures...



- L'article R426-8 précise qu'il existe bien deux types d'indemnisation : pour les pertes de récoltes et pour les travaux de remise en état des cultures.

Il est précisé également dans ce même article, qu'au-delà des dates extrêmes habituelles d'enlèvement des récoltes, l'indemnisation n'est plus due. Les agriculteurs ne peuvent donc pas prétendre à une indemnisation pour un maïs encore sur pied en janvier par exemple...

Toujours dans le même article, les modalités d'estimation des **pertes de récolte des prairies** sont totalement modifiées. **Ce n'est plus à l'estimateur de calculer un rendement moyen à l'hectare pour la parcelle.** En effet, **l'estimateur devra se restreindre à calculer la surface détruite** (surface des trous) comme auparavant, **et à classer la parcelle dans une catégorie selon une typologie** fixée par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage dans sa Formation Spécialisée pour l'Indemnisation des Dégâts de Gibier aux Cultures et aux Récoltes Agricoles. Les différentes typologies seront définies via des caractéristiques géomorphologiques (position topographique, composition du sol, exposition, condition d'humidité, ...). Ensuite, la Formation Spécialisée des Dégâts **fixera chaque année, à l'automne, pour chaque catégorie de prairie, un rendement moyen annuel en fonction des conditions climatiques du printemps et de l'été.**

- L'article R426-10 précise les **modalités de définition de la parcelle culturale.** Il faut entendre par parcelle culturale : **l'ensemble des parcelles adjacentes d'une même exploitation agricole supportant la même culture.**



Les fossés, rus, haies, bandes enherbées, bordures de champ, murets, alignement d'arbres, chemins et voies communales n'interrompent pas la continuité des parcelles culturales.

Cette nouvelle définition de la parcelle de référence est très importante concernant les surfaces et les seuils d'indemnisation présentés ci-dessous.

- L'article R426-11, modifié dans sa totalité, concerne :

**Un premier seuil d'indemnisation à l'échelle de la parcelle culturale correspondant à 3% de la surface détruite par rapport à la surface totale. Si ce seuil n'est pas atteint, un second seuil intervient sous forme de « franchise » correspondant à 230€ pour toutes les cultures** (ou 100€ pour les prairies sous certaines conditions). L'ancien texte prévoyait uniquement une franchise de 76€ au dossier applicable une seule fois par an et par exploitation.

**L'abattement systématique national pour tous les dossiers de 5% dans l'ancien texte passe à 2% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.**

Déduction des frais d'estimation : le nouveau texte prévoit la **facturation des frais d'estimation à la parcelle culturale, en totalité** en cas de déclaration abusive (**10 X plus**) ou **si les seuils précités ne sont pas "atteints"** (3%, 230€ ou 100€), et pour **moitié** en cas de déclaration abusive (**5 à 10 X plus**). Auparavant, les frais d'estimation étaient déduits au dossier en cas de déclaration abusive (10 X plus que la réalité).

- L'article R426-12 donne la possibilité aux exploitants agricoles de télé-déclarer (internet) leurs dégâts.

Il précise aussi la **notion d'exploitant agricole**, ce qui exclut toute demande d'indemnisation des particuliers, collectivités, ... ou pour toute forme de dégâts autre qu'aux cultures et aux récoltes agricoles. Seule une personne avec un statut d'exploitant agricole (exploitation enregistrée à la MSA), ayant subi des **dommages agricoles**, peut prétendre à une indemnisation.

- L'article R426-13 précise entre autre, les missions de l'estimateur et son délai d'intervention qui est ramené à 8 jours ouvrés à compter de la date de réception de la déclaration à la Fédération des Chasseurs, au lieu des 10 jours calendaires prévus dans l'ancien texte.

Toutes ces modifications réglementaires auront une incidence sur le traitement des dossiers mais surtout sur la facture finale annuelle des dégâts indemnisés aux agriculteurs dont on ne peut réellement savoir à l'heure actuelle si elle nous sera favorable ou non.



## COMMISSION ANTIBRACONNAGE

*Président de la Commission : Jean-Paul GERARD*

Dans le cadre de la restructuration des services de la FDCV (voir compte-rendu de la Commission Ressources Humaines), il a été décidé de partager le département en deux secteurs répartis entre les trois agents de développement, à savoir :

- Vincent CANIVET : la partie Ouest
- Alexandre BELLO : la partie Est

Le tout sous la supervision de Denis BRETON.

Le but est de consacrer plus de temps aux actions de terrain (missions d'accompagnement, de surveillance et de formation).

Dans le passé, les quatre agents de développement consacraient environ 20 % chacun de leur activité à cette tâche soit 0.80 équivalent temps plein. Le but est d'atteindre 60 % par agent soit 1.8 équivalent temps plein.

Dans cet esprit, la commission Antibraconnage a vocation à élargir son champ d'activités et à devenir la Commission Terrain.



### **Compte-Rendu d'activité des agents de développement en 2013 :**

Outre les tâches habituelles et récurrentes (permis de chasser, formations diverses, réseaux), les activités spécifiques du service ont été les suivantes :

- Organisation d'opérations « brame » en collaboration avec la gendarmerie, l'ONCFS, les louvetiers, les gardes-chasse particuliers et les agents de l'ONF sur les secteurs de Rambervillers, La Bresse, Gérardmer et Darney.
- Organisation d'opérations de fin d'année (Noël) sur le secteur de La Bresse, Gérardmer, limitrophe avec le département du Haut-Rhin, avec l'aide de la gendarmerie, de l'ONCFS, du louvetier du secteur et des gardes-chasse particuliers.
- Organisation de surveillances de nuit quand des renseignements sérieux ou des constats parvenaient au service.
- Mise en place des procédés de surveillance sur le long terme à l'aide de matériel spécifique.

- Intervention sur des appels d'adhérents suite à la découverte d'actes de braconnage.
- Organisation des contrôles « chasse » pédagogiques sur de nombreux lots, en semaine et lors de 2 samedis et 2 dimanches. Ces contrôles ont eu lieu avec l'aide de l'ONCFS, des louvetiers ou des gardes-chasse particuliers. Beaucoup de remarques ont été faites aux chasseurs rencontrés, en particulier l'absence de pancarte à l'entrée des chemins, les gilets de mauvaise couleur, le port du permis de chasser qui est souvent resté à la maison ou dans la voiture et le carnet de prélèvement qui n'est pas tenu dans les délais. Ces rencontres ont été bien perçues par les chasseurs et ont permis d'effectuer un rappel d'ordre réglementaire qui s'avère nécessaire et bénéfique pour eux.

### **Procédures traitées par le service :**

Procédure ou procès-verbal de renseignement judiciaire en collaboration avec l'ONCFS :

- 1 PV chasse sur terrain d'autrui sans permis de chasser.
- 2 Renseignements judiciaires pour tir de sanglier par des agriculteurs lors de travaux agricoles (Frizon et Sercoeur).
- 1 PV pour erreur de tir (1 daguet au lieu d'un chevreuil).
- 1 PV pour tir de sanglier sur terrain d'autrui.
- 1 PV pour agrainage à l'aide d'un appareil automatique.



### **Nouveauté**

Désormais les agents de développement ont la possibilité d'utiliser le timbre amende pour les infractions les moins graves (contraventions des 4 premières classes).

Le traitement des procédures se fera avec l'aide des services de l'ONCFS.

Les infractions notamment éligibles à la procédure du timbre amende sont l'éclairage nocturne des animaux, les divagations de chien, les infractions au plan de gestion.

A noter que le recours au timbre amende est purement facultatif et n'exclut pas la rédaction d'un PV dans les cas les plus graves (ex : violation importante et/ou délibérée du plan de gestion).

## COMMISSION ACTION ET COMMUNICATION

*Président de la Commission : Jean-Claude BAHU*

Plus que jamais, nous vivons dans un monde interactif au travers de la communication...

C'est pourquoi l'action fédérale, depuis le réel succès populaire de la dernière exposition de trophées de cerfs et de chamois au Val d'Ajol en 2013 n'a pas faibli : sa réactivité et son dynamisme ont permis de réaliser de nombreuses actions et un important renfort de communication.

A notre respectable honneur, la chasse n'est pas passée inaperçue...

Deux évènements majeurs ont particulièrement marqué cette saison 2013 :

- Le projet de construction du Mobil'Faune, outil de communication pédagogique essentiel et novateur, dont la disponibilité est souhaitée au cours de l'année 2014.
- La renaissance de l'Association des Jeunes Chasseurs Vosgiens, totalement inactive depuis plusieurs années. En parfaite collaboration avec le Conseil Général du département, deux journées de formation et de chasse en battue dans la forêt de Tignécourt furent organisées par la Fédération des Chasseurs et offertes aux jeunes chasseurs du département, ayant obtenu avec succès leur permis de chasser en 2012 et 2013. Cette expérience très enrichissante et appréciée par les participants et le Conseil Général sera certainement renouvelée pour les années futures.



A présent, ces jeunes ont tenu leur assemblée générale et ont élus leur présidente : Melle Emilie BABEL. Sans aucun doute, en état de marche, cette jeune association apportera un « sang neuf » au monde cynégétique et à la Fédération en exprimant leurs idées et propositions innovantes ainsi que leur dynamisme, et tout cela en faveur de la chasse de demain.

De plus en plus sollicitée puisque reconnue comme compétente en matière d'éducation à l'environnement, notre Fédération s'est rendue à de nombreuses reprises dans les écoles, collèges et lycées agricoles où nous sommes demandés et appréciés par les enseignants pour sensibiliser les scolaires à l'environnement et à la découverte de la nature.

Des interventions remarquables sont offertes aux différents groupes scolaires au travers de divers ateliers ou animations pédagogiques, adaptés selon le niveau des classes. Cette année, un projet de découverte basé sur le développement de l'œuf au poussin chez le Colvert a été proposé à des enfants de maternelle. Ils ont pu observer les œufs, le processus et l'intérêt de la couvaison en utilisant une couveuse, ainsi que l'étape tant

espérée par tous d'éclosion des poussins. Ces enfants ont également participé à la construction de nichoirs qui ont été déposés ensuite sur la rivière La Plaine. Ce montage de projet a permis d'émerveiller les enfants et d'éveiller certaines envies de découverte de la nature. Cette initiative a fortement été appréciée par l'école et les parents d'élèves, comme nous l'a attesté le retour de courriers de remerciement.



Plusieurs interventions sont déjà programmées pour la fin de l'année scolaire, notamment la journée des « Sylviades » à Luvigny, où près de 400 scolaires seront rassemblés et ouverts à l'approche de la gestion des espaces naturels, la biodiversité et l'écologie.

Depuis plusieurs mois se met en place l'Assemblée Générale de la Fédération du 26 avril à la Rotonde à Thaon les Vosges qui sera suivie et prolongée le dimanche 27 avril par l'exposition des trophées de cerfs, de chamois et de brocards.

Ce sera là une grande manifestation cynégétique où nous attendons, non seulement un grand nombre des chasseurs vosgiens, mais également un public élargi qui pourront admirer les trophées de grand gibier, découvrir et apprécier le travail de nombreux artisans présents sur le site tout le week-end et les diverses activités festives.

Afin de valoriser la chasse auprès du grand public et d'informer au maximum nos chasseurs, la Fédération n'oublie pas sa mission auprès de la presse écrite et audiovisuelle, en supplément de nos revues fédérales comme le Chasseur Vosgien, l'InfosChasse88, le Petit Guide du Chasseur, le « Chasseurs de l'Est », N'oublions pas l'outil informatique qui constitue un moteur essentiel nous permettant d'évoluer et de nous intégrer dans notre société technologique, à savoir notre site internet ([www.federationchasseur88.fr](http://www.federationchasseur88.fr)). Ce support de communication nous valorise également dans notre efficacité et rapidité au niveau de la transmission d'informations auprès des chasseurs.

Tout ce bilan d'actions et de communication ne peut se réaliser qu'avec le concours de nos collaborateurs fédéraux qui accomplissent un travail remarquable tout au long de l'année.

N'oublions jamais que le chasseur veut savoir, et que le public veut connaître...

A tous nos amis et compagnons de chasse, nous vous souhaitons d'avance une très bonne saison 2014/2015.

## COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

*Président de la Commission : Jean-Paul GERARD*

Il y a une cinquantaine d'années, le président FRIENTZ occupait au service de la Fédération une secrétaire à mi-temps.

Au fur et à mesure des années, les missions dévolues aux fédérations se sont considérablement développées (plans de tir, plan de gestion, dégâts, formations diverses, délivrance du permis de chasser, réseaux techniques divers, élaboration et suivi des schémas, etc. ...).

Pour y faire face, l'embauche de collaborateurs a été nécessaire de telle sorte que la fédération emploie aujourd'hui 12 salariés. Cette crise de croissance ne s'est pas faite sans difficulté. Il y a presque 10 ans, le Conseil d'Administration avait déjà ressenti le besoin d'une restructuration des services et avait, à cet effet, commandé un audit externe. Le travail avait débouché sur diverses pistes qui n'ont malheureusement pas pu être réellement exploitées.

En 2013, il a été décidé de remettre l'ouvrage sur le métier mais en organisant cette fois un audit interne totalement gratuit. Une Commission de quatre administrateurs aux compétences avérées en termes de gestion d'entreprise a été constituée à cet effet. Dans un premier temps, cette commission a procédé à l'audition de l'ensemble des collaborateurs de la fédération, ainsi que des administrateurs qui le souhaitaient afin de s'imprégner des idées, des suggestions et même d'éventuelles critiques de chacun.

Elle a ensuite mené une réflexion qui l'a conduit à formuler diverses propositions dont les principales sont les suivantes :

- Restaurer la fédération autour de trois grands services : le service général (administratif), le service technique (techniciens) et le service terrain (agents de développement) ;
- Définir le rôle de chaque collaborateur et son action précise au sein de chaque service afin d'optimiser les compétences ;
- Développer la complémentarité des collaborateurs et leurs facultés à se remplacer en cas d'absence ;
- Tenter de renforcer les actions de terrain.

Ces orientations ont été exposées devant le Conseil d'Administration qui les a approuvées. Afin de favoriser leur application pratique, il a été décidé de l'embauche d'un technicien en la personne de Xavier MASSOTTE, en charge du service technique.

Parallèlement, Jean-Louis NAVARRO, agent de développement, faisait valoir ses droits à la retraite et n'était pas remplacé.

Le service terrain a été placé sous l'autorité de Denis BRETON en charge des deux autres agents de développement restants.

A noter que dans l'ancienne formule, les quatre agents de développement consacraient environ 20% de leur temps aux activités de terrain soit 80% d'équivalent temps plein alors que dans la nouvelle organisation, il est prévu que les trois agents restants y consacrent chacun 60% de leur temps soit 180% équivalent temps plein, ce qui correspond à un peu plus du double.

Un organigramme complet et détaillé définissant précisément les tâches et missions de chacun et désignant un suppléant systématique a été établi puis validé par le Conseil d'Administration, vous en trouverez ci-dessous un extrait synthétique. La restructuration est en cours et se poursuit par la désignation d'administrateur plus spécialement chargé du suivi de services spécifiques.

# ORGANIGRAMME DES SERVICES

## Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges

### A) Pôle Grand Gibier

1) Plan de chasse et de gestion

2) Organisation des sociétés de chasse

3) Suivis

4) Exposition des Trophées

5) Comités de Suivi Locaux

### B) Pôle Dégâts de Gibier

1) Gestion Dégâts de Gibier

2) Financement Dégâts de Gibier

### C) Pôle Petit Gibier

1) Plan de gestion

2) Suivis

3) Nuisibles

4) Repeuplement

5) Rencontres Saint-Hubert

### D) Pôle Formation

1) Permis de chasser

2) Garde Particulier

3) Piégeage

4) Venaison

5) Chasse à l'Arc

### E) Pôle Environnement

1) Aménagement du territoire

2) Suivis d'espèces

3) Suivis des habitats

### F) Pôle Terrain

1) Prévention braconnage

2) Relations terrain

3) Réglementation

4) Sanitaire

### G) Pôle Fonctionnement Général

1) Guichet unique

2) Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

3) Gestion du personnel

4) Relation/Communication

5) Assemblée Générale

6) Logistique

7) Comptabilité

Légende : Responsable de pôle

- Xavier MASSOTTE
- Denis BRETON
- Philippe LAVIT

# DOCUMENTS COMPTABLES

COMPTES ANNUELS AU 30/06/2013

## BILAN

	POSTES DU BILAN	CONSOLIDE (GENERAL + DEGATS)	SERVICE GENERAL	SERVICE DEGÂTS
ACTIF	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b> <i>(Logiciels)</i>	827,46	827,46	
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	269 115,93	269 115,93	
	Terrains	57 974,37	57 974,37	
	Constructions	128 580,31	128 580,31	
	Inst. Techniques, Matériels et outillages	10 961,48	10 961,48	
	Autres immobilisations corporelles	71 599,77	71 599,77	
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b> <i>(Parts Sté Chasseurs de l'Est, ...)</i>	3 138,74	2 286,74	852,00
	<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>273 082,13</b>	<b>272 230,13</b>	<b>852,00</b>
	<b>AUTRES CREANCES</b> <i>(Clients, produits à recevoir, ...)</i>	2 068,71	272 113,54	43 223,72
			<i>(+ Liaisons "General" / "Dégâts")</i>	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b> <i>(SICAV, Bons de caisse, ...)</i>	3 157 802,96	1 309 740,36	1 848 062,60	
<b>DISPONIBILITES</b> <i>(Solde des comptes bancaires courants et de la caisse)</i>	1 140 440,49	448 801,51	691 638,98	
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b> <i>(Charges réglées mais qui concernent l'exercice suivant)</i>	73 891,87	28 787,57	45 104,30	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 374 204,03</b>	<b>2 059 442,98</b>	<b>2 628 029,60</b>	
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 647 286,16</b>	<b>2 331 673,11</b>	<b>2 628 881,60</b>
PASSIF	<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>			
	RESERVES	2 395 139,55	1 963 661,65	431 477,90
	RESULTAT DE L'EXERCICE <i>(Bénéfice ou perte)</i>	74 892,63	-88 781,01	163 673,64
	SUBVENTIONS D'INVEST. SI BIENS NON RENOUV.	3 692,18	3 692,18	
	<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>	<b>2 473 724,36</b>	<b>1 878 572,82</b>	<b>595 151,54</b>
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	114 366,00	114 366,00	
	<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>114 366,00</b>	<b>114 366,00</b>	
	<b>DETTES</b>			
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		43 195,72	270 072,83
			<i>(+ Liaisons "General" / "Dégâts")</i>	
AUTRES DETTES <i>(Fournisseurs, Congés à payer, org. Sociaux, Etat, ...)</i>	1 265 488,85	285 692,79	979 796,06	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE <i>(Produits perçus mais qui concernent l'exercice suivant)</i>	793 706,95	9 845,78	783 861,17	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 059 195,80</b>	<b>338 734,29</b>	<b>2 033 730,06</b>	
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 647 286,16</b>	<b>2 331 673,11</b>	<b>2 628 881,60</b>



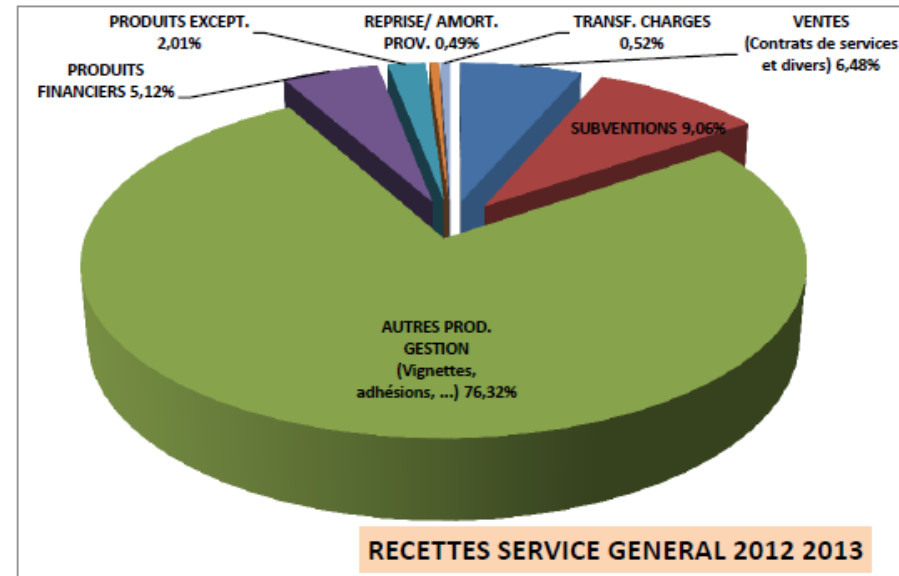
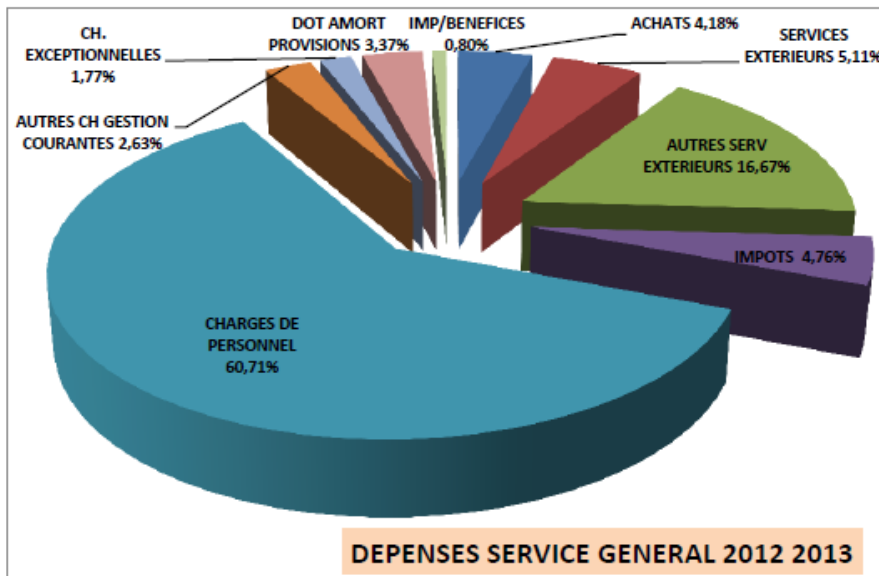
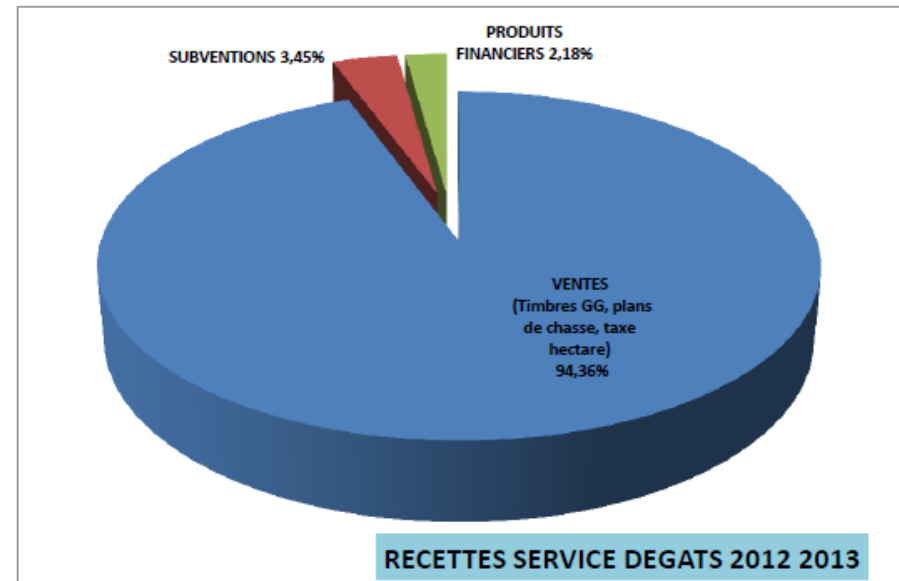
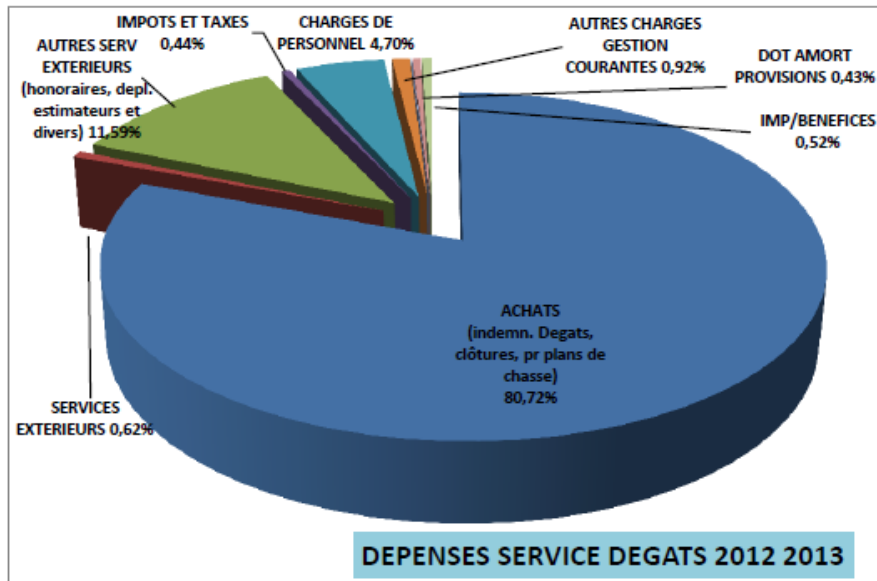
# DOCUMENTS COMPTABLES

COMPTES ANNUELS AU 30/06/2013

COMPTE DE RESULTAT (Comparaison Réel/Budget)

	N° comptes	Intitulés des comptes	Total 2012/2013		"Service general"		"Service dégâts"	
			Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel
CHARGES	<b>60</b>	<b>ACHATS</b>	<b>1 957 500</b>	<b>1 628 005</b>	<b>46 100</b>	<b>36 845</b>	<b>1 911 400</b>	<b>1 591 160</b>
		601 (Indemnisation dégâts de gibier)	1 800 000	1 529 200			1 800 000	1 529 200
		606 (Eau, électricité, carburant, bracelets, ...)	100 700	85 034	39 300	30 661	61 400	54 374
		607 (Aménag. Cynég., clôtures, ...)	56 800	13 770	6 800	6 184	50 000	7 586
	<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>52 600</b>	<b>57 309</b>	<b>41 300</b>	<b>45 063</b>	<b>11 300</b>	<b>12 246</b>
		613 (locations)	14 900	16 469	11 200	12 352	3 700	4 117
		615 (Ent., réparations biens, maintenance)	21 900	25 501	17 200	19 683	4 700	5 818
		616 (Assurances)	7 800	8 911	5 800	7 502	2 000	1 409
		618 (Autres dépenses)	8 000	6 428	7 100	5 527	900	901
	<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>444 600</b>	<b>375 437</b>	<b>174 200</b>	<b>146 882</b>	<b>270 400</b>	<b>228 555</b>
		622 (Honoraires divers et estimateurs)	168 500	143 770	25 800	25 940	142 700	117 830
		623 (expo, réunions, Bulletin fédéral, imprimés)	42 600	36 058	29 700	25 989	12 900	10 069
		625 (Fr. déplacements divers)	129 000	102 414	49 300	39 277	79 700	63 137
		626 (Téléphone et affranchissements)	52 500	44 669	30 000	19 704	22 500	24 965
		627 (services bancaires)	2 500	1 987	2 300	1 527	200	461
		628 (cotisations FNC, FRC et assoc. divers)	49 500	46 539	37 100	34 446	12 400	12 093
	<b>63</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES</b>	<b>46 506</b>	<b>50 653</b>	<b>38 903</b>	<b>41 930</b>	<b>7 603</b>	<b>8 723</b>
		631 (Charges fiscales s/ salaires)	33 822	37 624	29 001	31 702	4 821	5 922
		633 (Form. Continue)	4 634	4 592	3 952	3 901	732	692
	635 (Impôts divers)	8 000	8 436	5 950	6 327	2 050	2 109	
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>615 201</b>	<b>627 694</b>	<b>519 389</b>	<b>535 019</b>	<b>95 812</b>	<b>92 676</b>	
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES GESTION COURANTE</b>	<b>40 500</b>	<b>41 382</b>	<b>18 000</b>	<b>23 153</b>	<b>22 500</b>	<b>18 229</b>	
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>16 628</b>		<b>15 595</b>		<b>1 033</b>	
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS</b>	<b>69 078</b>	<b>38 111</b>	<b>70 006</b>	<b>29 700</b>	<b>-928</b>	<b>8 412</b>	
<b>69</b>	<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		<b>17 237</b>		<b>7 064</b>		<b>10 173</b>	
<b>6</b>	<b>6</b>	<b>TOTAL DES COMPTES DE CHARGES</b>	<b>3 225 985</b>	<b>2 852 456</b>	<b>907 898</b>	<b>881 251</b>	<b>2 318 087</b>	<b>1 971 205</b>
PRODUITS	<b>70</b>	<b>VENTES</b>	<b>2 280 745</b>	<b>2 065 882</b>	<b>75 500</b>	<b>51 366</b>	<b>2 205 245</b>	<b>2 014 515</b>
		701 (Taxe à l'hectare, taxe PC, bracelets, ...)	1 971 011	1 760 508			1 971 011	1 760 508
		706 (Px matériel PC, fr. dossiers GU, contrats serv.)	274 334	296 200	40 100	42 193	234 234	254 007
		707 (Ventes petits matériels, documentations, ...)	2 800	334	2 800	334		
		708 (Ins. Form PC, part. réunions, prod. annexes)	32 600	8 840	32 600	8 840		
	<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>178 500</b>	<b>145 520</b>	<b>78 500</b>	<b>71 760</b>	<b>100 000</b>	<b>73 760</b>
		743 (Subv. Guichet unique et divers)	27 000	26 316	27 000	26 316		
		746 (Subventions FNC)	150 000	117 898	50 000	44 138	100 000	73 760
		748 (Autres subventions)	1 500	1 306	1 500	1 306		
	<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE</b>	<b>619 505</b>	<b>604 836</b>	<b>619 505</b>	<b>604 836</b>		
		756 (Vignette fédérale, adhésions)	611 005	598 255	611 005	598 255		
		758 (Dommages et intérêts, prod. gestion divers)	8 500	6 581	8 500	6 581		
	<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>53 500</b>	<b>87 082</b>	<b>30 000</b>	<b>40 580</b>	<b>23 500</b>	<b>46 502</b>
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>283</b>	<b>16 048</b>	<b>283</b>	<b>15 946</b>		<b>102</b>	
<b>78</b>	<b>REPRISE SUR AMORT. ET PROVISIONS</b>		<b>3 887</b>		<b>3 887</b>			
<b>79</b>	<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>		<b>4 095</b>		<b>4 095</b>			
<b>7</b>	<b>7</b>	<b>TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS</b>	<b>3 132 533</b>	<b>2 927 349</b>	<b>803 788</b>	<b>792 470</b>	<b>2 328 745</b>	<b>2 134 879</b>
<b>(7 - 6)</b>		<b>RESULTAT</b>	<b>-93 452</b>	<b>74 893</b>	<b>-104 110</b>	<b>-88 780</b>	<b>10 658</b>	<b>163 674</b>

## DOCUMENTS COMPTABLES



# DOCUMENTS COMPTABLES

BUDGET 2014/2015

	N° comptes	Intitulés des comptes	BUDGET TOTAL	BUDGET "SERVICE GENERAL"	BUDGET "SERVICE DEGÂTS"
CHARGES	60	<b>ACHATS</b>	1 409 170	36 550	1 372 620
	601	Indemnisation dégâts	1 300 000		1 300 000
	606	Fournitures, carburant, bracelets, etc...	75 320	32 700	42 620
	607	Achats divers (dont clôtures...)	33 850	3 850	30 000
	61	<b>SERVICES EXTERIEURS</b> (dont locations, maintenances div., assurances,...)	77 740	64 675	13 065
	62	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	381 500	147 550	233 950
	622	Honoraires divers (fr. estim. dégâts, analyses, avocats, ...)	139 600	23 200	116 400
	623	Frais expo., bulletin fédéral, etc...	36 400	26 750	9 650
	625	Fr. déplacements divers (fr. dépl. estim. dégâts, ...)	109 700	40 600	69 100
	626	Fr. Téléphone, affranchissements	46 000	20 000	26 000
	627	Services bancaires	2 600	2 000	600
	628	Cotisations	47 200	35 000	12 200
	63	<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	37 828	27 334	10 494
	64	<b>CHARGES PERSONNELS</b> (Salaires et charges)	654 080	466 628	187 452
	65	<b>AUTRES CH. GESTION COURANTES</b> (Subventions et assimilés)	50 400	28 700	21 700
	66	<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
	67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	3 000	2 000	1 000
	68	<b>DOTATIONS AMORT. PROVISIONS</b>	54 102	43 009	11 093
	69	<b>IMPÔTS SUR LES BENEFICES</b>	17 700	7 200	10 500
<b>6</b>	<b>6</b>	<b>TOTAL DES COMPTES DE CHARGES</b>	<b>2 695 521</b>	<b>823 646</b>	<b>1 861 875</b>
PRODUITS	70	<b>VENTES</b>	1 805 223	63 515	1 741 708
	701	Plans de chasse et taxes associées	1 525 132		1 525 132
		<i>Dont (Timbre départemental Grand Gibier)</i>	303 000		303 000
		<i>(Taxe à l'hectare)</i>	360 000		360 000
		<i>(Malus taxe à l'hectare)</i>	10 000		10 000
		<i>(Taxe plan de chasse)</i>	77 000		77 000
		<i>(Dispositifs de marquage)</i>	775 132		775 132
	706	Récup. Frais divers, cont. Services, assurances GU	272 716	56 140	216 576
	707	Ventes diverses (pancartes, matériels, ...)	275	275	
	708	Autres produits annexes	7 100	7 100	
	74	<b>SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT</b>	142 500	67 500	75 000
	75	<b>AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE</b>	605 409	605 409	
	756	Adhésions, timbre fédéral	600 409	600 409	
	758	Divers (DI tribunaux, divers, ...)	5 000	5 000	
76	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	91 750	44 000	47 750	
77	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
78	<b>REPRISES AMORT. PROVISIONS</b>				
79	<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>	4 000	4 000		
<b>7</b>	<b>7</b>	<b>TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS</b>	<b>2 648 882</b>	<b>784 424</b>	<b>1 864 458</b>
<b>(7 - 6)</b>		<b>RESULTAT</b>	<b>-36 639</b>	<b>-39 222</b>	<b>2 583</b>

# ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'AMELIORATION DU GRAND GIBIER (AGAGG)

*Président : Christian FUZELIER*

Comme toutes les associations s'intéressant au monde de la chasse, ou à ses activités, l'AGAGG des Vosges a connu une année bien remplie et diversifiée dans ses participations.

Son Conseil d'Administration s'est réuni à plusieurs reprises pour décider des orientations à donner à ses actions, modifier la composition du bureau, redéfinir les fonctions de chacun et effectuer les mises au point nécessaires pour pérenniser son existence. Conduites dans un excellent état d'esprit constructif, ces réunions conviviales ont permis d'avancer et créer une dynamique encourageante.

Le président, Jean-Christophe MALBRUN, l'a rappelé lors de son intervention à l'assemblée générale de la Fédération du 27 avril 2013.

C'est ainsi que notre assemblée générale ordinaire du 12 mai 2013 a entériné les décisions et propositions retenues pour l'année en cours.

Plusieurs manifestations cynégétiques ont donc marqué notre association, avec en premier lieu, la conférence sur le chevreuil qui s'est déroulée au siège de la Fédération le 23 mai 2013. Initiative appréciée par les participants, elle sera reconduite cette année, mais en la décentralisant en plaine ou en montagne.

Les expositions de trophées (brocards le 3 mars à Uxegney, cerfs et chamois les 13 et 14 avril au Val d'Ajol) ont permis de mettre à contribution les responsables de l'AGAGG, membres des commissions de mensuration et d'évaluation d'âge de ces cervidés et bovidés. A l'occasion de l'expo cerfs, nous avons aussi tenu un stand et remis un prix à une tête bizarre comme chaque année.

Dès le mois de mars, nous avons mis en place des séances de formation pour la préparation au brevet grand gibier qui constitue notre « gros morceau » annuel. En effet, ce test, portant sur des connaissances cynégétiques, forestières, biologiques, balistiques etc..., s'est déroulé le 22 juin 2013 à Vittel pour le tir (fixe et sanglier courant) et le 23 juin à Epinal pour la partie théorique.

Le 31 août, nous avons organisé notre challenge de tir au stand de Vittel où nous avons accueilli avec plaisir, entre autres, nos amis archers à cette journée.

En marge de ces évènements, nous avons également assisté aux diverses réunions des présidents de GIC et d'associations spécialisées organisées par la Fédération et participé, en tenant un stand, à la fête de la chasse de Décathlon à Epinal le 7 septembre 2013.

Par ailleurs, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a organisé sa journée interrégionale des associations départementales du grand Est, regroupant 18 départements, à TROYES le 14 septembre. Cette réunion fut fructueuse et enrichissante dans les échanges établis, pendant les travaux ou en dehors.

Ensuite, l'activité des membres de l'AGAGG s'est transposée sur le terrain tout au long de la saison de chasse 2013/2014 car les battues avaient commencé et les incitations à la prudence, à l'éthique de la chasse, au respect du gibier et de la venaison, à la sécurité, au partage de la forêt etc... constituent les fondamentaux de notre charte et de nos convictions que nous poursuivrons en 2014.

© Francis SCHWARTZ



## **DERNIERE MINUTE**

**L'AGAGG organisera le Mercredi 28 mai 2014 à 19 h 30 :  
Une conférence-débat sur le thème du chevreuil.**

Décentralisée cette année dans l'Ouest du département (où sont tirés 70 % des brocards d'été), elle se déroulera à **la salle des fêtes de BULGNEVILLE** et sera animée par des responsables de l'association. Après une présentation biologique de l'espèce, son habitat, ses modes de vie, son biotope préférentiel, etc... vous pourrez débattre de ses modes de chasse, des calibres à utiliser, du traitement des trophées et de l'intérêt à porter à cette espèce.

Cette soirée est ouverte à tous et sera l'occasion de se rencontrer et, grâce à son interactivité, d'échanger ses expériences. Ce sera avec plaisir que nous vous accueillerons nombreux à cette conférence.



ASSOCIATION  
POUR LA GESTION ET L'AMÉLIORATION  
DU GRAND GIBIER DANS LES VOSGES

# UNION NATIONALE POUR L'UTILISATION DES CHIENS DE ROUGE (UNUCR)

Président : William THUON

Les conducteurs UNUCR 88 ont retrouvé 476 ongulés au cours de la dernière saison 2013/2014 :

- Sangliers : 299
- Chevreuils : 127
- Cerfs-Biches : 48
- Chamois : 2



La grande majorité des blessures sont dues à des tirs en battue, mode de chasse le plus pratiqué dans notre département et bien entendu le moins précis quant à la qualité du tir. Evidemment, c'est le sanglier qui se taille la part du lion, comme dans beaucoup de département, au niveau du nombre de recherches effectuées.

## Analyse des blessures sur sanglier :

### - Les blessures indéterminées :

Elles correspondent à celles des animaux non retrouvés au cours d'une recherche ou d'un contrôle (556 Echecs ) dont, ni la réaction au tir, ni les indices laissés, n'auront permis de déterminer la nature.

### - Les balles d'abdomen :

Elles sont toujours mortelles, mais les délais sont très variables, en fonction des dégâts causés et de la résistance du gibier, laissant à l'animal le temps de parcourir une grande distance.

**Stratégie à adopter** : Attendre minimum 4h avant une intervention. Si à l'inverse, il est pourchassé trop tôt, il peut s'enfuir sur des kilomètres. Attention ! En recherche du jour (4 à 6 heures,) un gros sanglier est presque toujours vivant sur ce type de blessure et...peu aimable en approche de son lit de mort.

### - Les balles de mâchoire :

Mortelles dans la quasi-totalité des cas, entraînant une agonie lente par déshydratation et inanition, elles imposent une recherche systématique. Sonné par l'onde de choc dans les instants qui suivent le tir, l'animal reprend vite ses esprits et n'est pas ralenti par sa blessure.

**Stratégie à adopter** : Intervenir le plus rapidement possible et poster des chasseurs familiarisés avec le territoire sur les principales coulées et lieux de passage, loin devant, à l'arrière et sur les passages obligatoires.

### - Les balles d'échine :

Correspondant à la classique balle d'apophyse engendrant railleries et quolibets sur le tireur qui voit disparaître le gibier qu'il contemplait déjà dans son assiette. Comme pour la balle de mâchoire, plus le temps passe et plus les chances de récupérer l'animal diminuent, pour des raisons identiques.

**Stratégie à adopter** : La même que pour les balles de mâchoire.

### - Les balles de patte :

Beaucoup de chasseurs qui diagnostiquent une balle de patte pensent que ce n'est pas mortel et que la recherche ne sera pas fructueuse : faux ! La blessure peut toujours s'infecter et provoquer une septicémie, l'animal, même s'il s'en remet, endurera des souffrances inutiles et demeurera handicapé.

**Stratégie à adopter** : Il y a une grande différence entre une fracture de patte avant et arrière ainsi que sur la hauteur de la fracture. Si la balle a fracturé le haut d'une patte avant, un gros sanglier se couche au bout de 500 à 1000m de fuite, si tant est qu'on le laisse tranquille. La recherche du jour (2 à 6 heures) permet souvent de reprendre contact avec un sanglier blessé de patte. S'il se relève à l'approche de l'équipage, il faut immédiatement lâcher le chien. On dispose alors de bonnes chances de pouvoir tirer le sanglier.

Tout chasseur est susceptible de blesser un jour. Toute balle lâchée sera systématiquement contrôlée, tout contrôle positif ou tout doute entraînera l'appel à une équipe de recherche au sang dans les plus brefs délais afin d'optimiser les chances de récupérer l'animal et ainsi de terminer honorablement l'acte de chasse.

N'hésitez donc pas à contacter un conducteur de chiens de sang qui se fera un plaisir de contribuer activement à la réussite finale de votre action de chasse.

# **ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS** **(ADGCP88)**

*Président : Michel LÉBOUBE*

L'association créée en 1992 compte aujourd'hui près de 200 adhérents. Son but est de rassembler l'ensemble des gardes particuliers afin de les faire connaître et reconnaître par les instances de tutelle, de les conseiller et de les défendre.

Les adhérents peuvent bénéficier d'une assurance spécifique « garde-chasse » qui comprend une responsabilité civile et une protection juridique. Ils bénéficient également d'un abonnement à la revue bimensuelle « la loi ». Ils peuvent aussi trouver à notre permanence du vendredi après-midi, à la FDCV, tous les attributs nécessaires à leurs fonctions à des prix très intéressants et compétitifs.

## **LE GARDE CHASSE :**

**QUI EST-IL ?** - Il s'agit, au sens législatif du terme, d'un citoyen chargé d'une mission de service public (art. 29 du Code de Procédure Pénale L428-21 du Code de l'Environnement).

Après une formation technique et juridique obligatoire, il est proposé par un commettant et nommé par le Préfet, il est ainsi placé sous son autorité et celle du Procureur de la République.

Assermenté devant le Tribunal, il devient compétent pour constater par procès-verbal toutes les infractions à la police de la chasse relevées sur son secteur de commissionnement. Ses affirmations font foi jusqu'à preuve du contraire.

Il est au service de son commettant tant que ce dernier reste dans le respect de la loi.

**SES MISSIONS** - Il est un lien efficace entre les chasseurs et leurs associations :

- Une surveillance active et persévérante des territoires dont il a la garde
- Mission de police et antibraconnage, la prévention et la formation doivent passer avant la répression.
- Aménagement des territoires, prélèvements et recherches d'indices pathologiques de la faune sauvage, piégeage et régulation des espèces nuisibles.
- Collaboration avec les services de la FDCV, participation à la formation des postulants GCP.
- Participation à la formation du permis de chasser, aux différentes manifestations et expositions de la FDCV.
- Il collabore étroitement avec le service de l'antibraconnage de la Fédération, de l'ONCFS, de la Gendarmerie et de la police.

Je soulignerai le rôle essentiel que le garde-chasse ou garde-pêche particulier peut jouer dans la sensibilisation et l'éducation du grand public et de tous les utilisateurs de la nature pour communiquer de façon efficace sur l'utilisation durable et respectueuse de l'environnement pour conserver ainsi la biodiversité de nos milieux naturels.

Reconnaître les qualités des uns n'appelle pas forcément à réduire la compétence des autres.

Depuis 2013, l'ADGCP88 adhère à une union interdépartementale du Grand Est, qui regroupe les gardes particuliers de toutes spécialités pêche-chasse-voierie-bois.

Si la curiosité vous pousse à nous connaître davantage, nous vous invitons à nous contacter ou à nous rendre visite à notre permanence chaque vendredi de 14h à 17h au siège de la FDCV – 21 allée des chênes – ZI la Voivre - 88000 EPINAL.

Voici nos coordonnées :

M. LÉBOUBE 06.16.68.60.72

E-mail : [adgcp.vosges@orange.fr](mailto:adgcp.vosges@orange.fr)

# ASSOCIATION DES PIÉGEURS RÉGULATEURS AGRÉÉS DES VOSGES (APRAV)

Président : Philippe LAURENT

L'APRAV a réalisé son Assemblée Générale 2013 le 29 mars 2013 au siège de la Fédération des Chasseurs pour y présenter notamment son rapport financier et un bilan d'actualité des dossiers concernant le piégeage et les espèces nuisibles.

L'APRAV a organisé, en collaboration avec la FDCV, les 30 août, 6 et 7 septembre 2013, une séance de formation piégeage où 18 personnes y ont participé dont une qui souhaitait se remettre à jour, notamment au sujet de la réglementation. Cette formation s'est déclinée en deux après-midis abordant les thèmes théoriques (biologie des espèces, réglementation piégeage). Le samedi matin a été consacré à l'évaluation des connaissances acquises lors des séances théoriques et à la manipulation des pièges. Le samedi après-midi, une sortie pratique réalisée sur le sentier de piégeage à Chaumousey a permis aux candidats de découvrir les différentes techniques et astuces de pose de pièges en milieu naturel. A l'issue de la formation, les 17 participants, ayant tous validé avec succès la formation, se sont vus remettre l'attestation de réussite donnant droit à l'obtention de l'agrément de piégeur validé par le Préfet.

## Participations et activités de l'association à diverses activités en 2013 :

- Participation à l'exposition de trophées cerf et chamois au Val d'Ajol les 13-14 avril 2013 ;
- Exposition d'un stand à la journée chasse de Décathlon du 7 septembre 2013 ;
- Participation aux réunions de la C.D.C.F.S en Préfecture ;
- Achats et ventes de pièges pour les adhérents de l'APRAV et les communes ;
- Interventions de piégeage des adhérents sollicités par des particuliers et des collectivités.

Vous trouverez ci-dessous les bilans issus du retour des carnets de piégeage de captures effectuées au niveau de 137 communes par seulement 138 piégeurs agréés. A noter également que 91 piégeurs agréés nous ont signalé ne pas avoir pratiqué d'action de piégeage durant la période 2012-2013.

## Bilan des captures d'espèces classées nuisibles sur le département des Vosges en 2012-2013

<i>Corbeau Freux</i>	<b>116</b>
<i>Corneille Noire</i>	<b>361</b>
<i>Ragondin</i>	<b>19</b>
<i>Rat musqué</i>	<b>276</b>
<i>Renard</i>	<b>1046</b>

## Bilan des autres espèces capturées accidentellement et relâchées dans les Vosges en 2012-2013

<i>Belette</i>	<b>11</b>
<i>Fouine</i>	<b>137</b>
<i>Martre</i>	<b>29</b>
<i>Putois</i>	<b>30</b>
<i>Blaireau</i>	<b>57</b>
<i>Hermine</i>	<b>2</b>
<i>Hérisson</i>	<b>125</b>
<i>Chat domestique</i>	<b>220</b>
<i>Chat Forestier</i>	<b>26</b>



<i>Étourneau sansonnet</i>	<b>5</b>
<i>Geai des Chênes</i>	<b>44</b>
<i>Pie Bavarde</i>	<b>77</b>
<i>Pigeon domestique</i>	<b>48</b>
<i>Autour des Palombes</i>	<b>3</b>
<i>Buse</i>	<b>26</b>
<i>Choucas des Tours</i>	<b>1</b>
<i>Chouette ou Hibou</i>	<b>4</b>
<i>Épervier d'Europe</i>	<b>11</b>



# **LES NUISIBLES, UNE ESPECE EN VOIE DE DISPARITION**

## **ANALYSE DE LA FDCV RELATIVE AU PIEGEAGE**

Nous pouvons remarquer qu'au travers des résultats de captures accidentelles d'animaux dans le tableau précédent, certaines espèces figurant sur la liste nationale des espèces susceptibles d'être classées nuisibles sont capturées dans le département des Vosges (fouine, pie bavarde, martre...).

De plus, il est bien malheureux de constater que 816 piégeurs agréés dans les Vosges sur 1045 piégeurs au total n'ont pas retourné leur carnet de piégeage avec leur bilan de capture ou informés de leur non-activité de piégeage pour cette année. Cette situation inadmissible est trop souvent renouvelée chaque année et conduit à une absence d'information et de donnée technique exhaustive et fiable reflétant au plus près la réalité du terrain (présence/absence des espèces) que la Fédération des Chasseurs, lors des commissions préfectorales, ne peut exploiter et revendiquer pour justifier du classement nuisible d'une espèce.

Nous tenons donc à vous rappeler qu'il s'agit de l'ensemble des piégeurs, en premier lieu, qui est à l'origine de l'alimentation de la base de données dont la FDCV peut disposer, au travers de leur dynamisme, de leur rigueur et de leur investissement personnel et passionnel dans l'activité de piégeage et dans la communication de leurs actions à la FDCV. Si ce maillon important, indissociable de la Fédération, s'affaiblit ou disparaît, c'est le piégeage dans son intégralité qui en subit les conséquences néfastes, visibles année après année au vu du faible nombre d'espèces classées nuisibles dans les Vosges, ceci au bénéfice des « associations de protection de la nature ». Ce comportement ne joue pas en notre faveur, bien au contraire et nous sommes convaincus que si tous les piégeurs agréés renvoyaient leur carnet de piégeage et leurs résultats de capture, le bilan par espèce présenté dans les tableaux ci-dessus serait d'autant plus à notre avantage, proche de la réalité et exploitable.

**Amis piégeurs, chasseurs, le piégeage a besoin de vous, de votre participation et de votre implication active sur ce dossier.**

Nous vous rappelons vivement de renvoyer, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et au plus tard au 30 septembre 2014, votre carnet de piégeage récapitulant vos captures effectuées au cours de l'année 2013-2014 (même en cas de non-piégeage), dûment complété, à la FDCV.



Vous n'êtes pas sans savoir qu'une nouvelle réglementation est apparue dans le monde du piégeage définissant les modalités de destruction, les périodes autorisées ainsi que la liste des espèces classées nuisibles. Elle précise notamment la création de trois catégories au sein de la liste des espèces susceptibles d'être classées nuisibles par département :

- catégorie I = espèces non-indigènes à caractère invasif (arrêté ministériel du 8 juillet 2013) : bernache du Canada, chien viverrin, ragondin, raton-laveur, rat musqué, vison d'Amérique ;
- catégorie II = espèces indigènes (arrêté ministériel du 2 août 2012) ;
- catégorie III = lapin de garenne, pigeon ramier et sanglier (arrêté ministériel du 3 avril 2012).

Les catégories I et III peuvent être révisées chaque année pour chaque département. Quant à la catégorie II, les décisions de classement d'espèces prises par l'arrêté ministériel du 2 août 2012 pour chaque département sont applicables pendant trois années et soumises à révision uniquement à l'issue de cette période triennale.

C'est pourquoi, dès à présent, nous devons travailler et préparer le dossier « nuisibles », en particulier au sujet des espèces suivantes de la catégorie II :

- Belette, Fouine, Martre, Putois, Renard
- Corbeau freux, Corneille noire, Etourneau sansonnet, Geai des Chênes, Pie bavarde

Effectif pour les trois années écoulées depuis 2012, le classement nuisible de ces espèces arrive à échéance en 2015. Une Commission Préfectorale sera organisée en fin d'année 2014 pour discuter et prendre les décisions quant à la nouvelle liste prévue jusqu'en 2018. Il s'agira donc de l'unique occasion d'argumentation pour maintenir le corbeau freux, la corneille noire, le renard dans la liste des espèces nuisibles dans les Vosges, et y intégrer d'autres espèces qui auraient tout à fait leur place dans ce classement.

La défense pour la considération des espèces comme nuisibles passe inévitablement par :

- Une **action de piégeage** accrue et efficace sur le terrain ;
- Le recueil des données concernant ces espèces via le **renvoi des carnets de piégeage** ;
- La rédaction de **déclarations de dommages** (estimation du coût) causés par des espèces au niveau des exploitations agricoles, des élevages des particuliers ou de leurs vergers, des habitations (laine de verre), des véhicules (câbles et durites) ;
- Le **renvoi du tableau T1 et l'enquête présence/absence**, dûment complété, du carnet de prélèvement.

N'hésitez donc surtout pas et nous comptons sur vous pour insister sur la communication de ces demandes importantes et nécessaires auprès de vos proches, de votre entourage et de vos partenaires cynégétiques. Par exemple, si vous avez connaissance d'un dommage, munissez-vous d'une déclaration de dégâts de nuisibles, allez à l'encontre de la personne affectée, accompagnez-la dans le renseignement des informations et faites valider la déclaration sur place par une personne habilitée (piégeurs agréés, gardes particuliers, agents ONCFS et ONF, louvetiers, estimateurs de dégâts de gibier, scientifiques).

*Le maintien à court et moyen terme du piégeage dans les Vosges, et a fortiori en France, est conditionné uniquement par la participation motivée, rigoureuse, soutenue et partagée des piégeurs, des chasseurs et des différents acteurs en lien avec le monde cynégétique.*



## DÉCLARATION DE DÉGÂTS IMPUTABLES AUX ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CLASSÉES « NUISIBLES »

(A retourner à l'adresse ci-dessus)

Ces formulaires de déclaration de dégâts ont pour objectif de contribuer à la connaissance de l'impact des espèces susceptibles d'être classées « nuisibles » sur les activités humaines, et permettent de mieux apprécier l'importance et la localisation de ces espèces. L'analyse des résultats permet d'étayer l'argumentaire servant à fonder les arrêtés réglementaires ayant trait au classement des animaux « nuisibles », afin de pouvoir réguler ces animaux.  
 Ces fiches ne sont prises en compte que si elles sont remplies correctement et signées par une personne habilitée à identifier l'origine des dommages.

**Si vous disposez de pièces justificatives (photos, devis, factures, ...), merci de les joindre au dossier**

**NOM ET PRENOM DU DÉCLARANT :** .....

**ADRESSE :** .....

Particulier                       Bâtiment public                       Exploitation agricole

Espèce (voir liste au bas du formulaire)	Date	Commune concernée par le préjudice	Nature des dommages : cocher la case correspondante (*)					Surface ou quantité détruite (nature des dommages 2, 3, 4) (ex. : 3 poules)	Montant es du préjudic € (voir bar indicatif au
			1	2	3	4	5		

(\*) 1 : préjudice à la santé ou sécurité publique (bruits, déjections, ...)  
 2 : dommages aux activités agricoles, aquacoles, forestières (dégâts aux cultures, destruction d'animaux d'élevages, berges, ...)  
 3 : risques pour la faune et la flore sauvage (destruction d'animaux sauvages, destruction de la végétation sauvage, ...)  
 4 : dommages aux autres formes de propriété (dégradation d'habitations, de véhicules, ...)  
 5 : autre (précisez) = .....

**MESURES PRÉVENTIVES**

- ▶ Des mesures préventives contre les nuisances ont-elles été mises en œuvre ?  Oui                       Non
  - ▶ Si OUI, de quel type : .....
- ▶ Ces mesures ont elles été efficaces ?  Oui                       Non
  - ▶ Si NON, pour quelle raison : .....

**PERSONNE HABILITÉE À RECONNAÎTRE L'ORIGINE DES DÉGÂTS (visa obligatoire) :**

Nom et Prénom :	Fonction de la personne habilitée à identifier les dégâts (**):	Date et signature :

(\*\*) Personnes habilitées à reconnaître l'origine des prédateurs : agents ONCFS et ONF, lieutenants de louveterie, gardes-chasse agréés, gardes-pêche agréés, scientifiques, estimateurs de dégâts, piégeurs agréés.

**Liste des espèces susceptibles d'être classées « nuisibles »**

Renard	Corbeau freux	Ragondin	Bernache du Canada
Fouine	Corneille noire	Rat musqué	Pigeon ramier
Martre	Pie bavarde	Raton laveur	Lapin de garenne
Putois	Geai des chênes	Chien viverrin	Sanglier
Belette	Etourneau sansonnet	Vison d'Amérique	

# ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES EQUIPAGES DE VENERIE SOUS TERRE DES VOSGES (ADEVST88)

*Présidente : Nicole BRULEZ*

Le département des Vosges possède 3 équipages de vénerie sous terre agréés qui se sont regroupés autour d'une association départementale.

Les 3 équipages sont les suivants :

- Equipage de la Basse des Chauffours : maître d'équipage M. Nicolas BRETON à Girancourt
- Equipage du Roncier Fleuri : maître d'équipage M. David CHRISTMANN à Hadol
- Equipage des Quatre Vents : maître d'équipage M. Sébastien PHILIPPE à Cornimont



Une des actions principales de l'année 2013/2014 de l'ADEVST88 fut la participation à la journée régionale de découverte de la vénerie sous terre, organisée le samedi 25 mai 2013 à CUVE (Haute Saône) par la Fédération des Chasseurs de Haute-Saône (FDC70) et l'Unité de Gestion des Chasseurs de la Vôge (UGCV).

7 équipages ont participé à cette démonstration, venus de différents départements : Haute-Saône, Haute-Marne, Vosges, Yonne, Bourgogne.

Ce rassemblement, sans aucun doute le plus important du Grand Est, a marqué la présence et la vitalité de la vénerie sous terre que certains jugent, à tort, trop discrète.

Ceux qui ont suivi, tout au long de cette belle journée, le travail et la ténacité époustouflante des chiens ont été convaincus de l'efficacité et de l'art de cette chasse passionnante. En effet, celle-ci ne consiste pas seulement à mettre un chien « au trou » pour capturer en quelques instants l'animal recherché (blaireau ou renard), mais il s'agit d'une véritable osmose subtile entre le maître et son chien.

Travail d'équipe et physique, ballet bien orchestré de pelles, pioches... les membres de l'équipage défrichent, creusent, écoutent, l'oreille collée au sol, pour entendre et localiser la voix assourdie des chiens enfoncés dans la profondeur des galeries...

Tension extrême, appréhension du chien en danger dans un accul (fond de galerie), puis satisfaction d'une action bien menée où deux animaux, l'un domestique et dressé, l'autre sauvage, gladiateurs à quatre pattes, s'affrontent sans retenue dans le milieu naturel.

Contrairement à ce que peuvent penser certains détracteurs, la vénerie sous terre est loin d'être une partie de plaisir improvisée, elle exige expérience et maîtrise de soi.

En fin de journée, au retour des équipages, les organisateurs (FDC70, UGCV et Maire de CUVE) se sont attachés à une présentation du tableau de haute tenue avec torches, branches de sapins et sonneurs de trompes. Le bilan cumulé des interventions était de 22 blaireaux et une dizaine de renards qui furent capturés sur la journée, chaque maître d'équipage s'est vu remettre un trophée souvenir en remerciement de leur participation à cet évènement.

L'ADEVST88 a également tenu un stand lors de l'exposition des trophées de cerf 2013 au Val d'Ajol, ainsi que lors de la « journée de la chasse » de Décathlon Epinal le 7 septembre 2013.

# **ASSOCIATION DES CHASSEURS A L'ARC DES VOSGES (ACAV)**

*Président : Jean-François HOUOT*

La volonté de l'ACAV a toujours été de s'intégrer au mieux dans le monde cynégétique du département. Pour cela, elle participe aux diverses animations qui se déroulent durant l'année et entretient des liens étroits avec d'autres associations.

## **Récapitulatif des activités de l'ACAV sur une année :**

Les membres de l'ACAV se retrouvent une fois par mois, pour un après-midi d'entraînement, pendant la période de chasse et deux fois par mois hors période de chasse. Cela permet de se rencontrer régulièrement, renforcer les relations entre tous les membres et partager les expériences vécues par chacun.

Un parcours sur cibles 3D est organisé annuellement chez un membre de l'association à la limite des Vosges et de la Haute Marne. Cette journée regroupe à chaque fois une bonne quarantaine d'archers, venus également des départements limitrophes.

Notre association participe chaque année à l'exposition de trophées de cerfs et chamois. En 2013, au Val d'Ajol, l'ACAV a tenu son stand habituel et quelques cibles 3D étaient mises à disposition pour les personnes souhaitant s'essayer au tir à l'arc et pourquoi pas susciter de nouvelles vocations cynégétiques.

A la demande de l'AGAGG, une présentation de la chasse à l'arc est proposée chaque année à la formation au brevet grand gibier. De plus, à l'occasion du concours amical de l'AGAGG, à Vittel, en août 2013, l'ACAV y a proposé une initiation au tir à l'arc. Cette journée fût très conviviale et ne demande qu'à être rééditée.

Nous avons également animé un stand durant la journée chasse de Décathlon avec initiation au tir à l'arc et au sanglier courant à l'arc. Une restauration était proposée par l'ACAV.

Nous vous donnons par ailleurs rendez-vous le 6 septembre 2014 pour la prochaine édition.

En Septembre 2013, nous avons organisé une initiation au tir à l'arc durant le ball-trap organisé par la société de chasse de Cheniménil. L'ACAV apprécie être associée à ce genre d'occasion et se tient toujours disponible pour participer à une animation organisée par une société de chasse ou un GIC.

Le bilan de l'ACAV a été évoqué lors de notre Assemblée Générale annuelle à l'auberge du Ruxelier, qui fut suivie d'un repas et de séances de Tir sur cibles 3D durant tout le week-end.

L'AG 2014 est prévue le samedi 28 juin prochain au Ruxelier, elle sera suivie d'un repas et un parcours 3D sera mis à disposition le samedi après-midi et le dimanche toute la journée.

L'ACAV s'est toujours impliquée dans la formation, en collaboration avec la FDCV, et apporte son soutien technique à l'organisation des journées de formation obligatoires (JFO) pour pouvoir chasser à l'arc.

En 2013, les JFO ont regroupé une cinquantaine de participants.

Pour 2014, deux nouvelles journées de formation sont prévues aux dates suivantes : le 17 mai et le 20 septembre. Si vous êtes intéressés, les inscriptions se font auprès de la FDCV.

## **Relations avec d'autres associations :**

Pour favoriser l'intégration des jeunes à la pratique de la chasse à l'arc, une réduction de 50% est accordée aux membres de l'Association des Jeunes Chasseurs qui adhèrent à l'ACAV.

L'ACAV a toujours entretenu des liens privilégiés avec l'Association des Chasseurs à l'Arc de Meurthe et Moselle et participe tous les ans à leur POW WOW annuel.

L'ACAV dispose d'un site internet où vous trouverez toutes les informations concernant l'association, l'actualité cynégétique et bien d'autres choses encore. N'hésitez pas à nous contacter.

Site internet : [acav88.fr](http://acav88.fr)

Adresse mail : [acav88@orange.fr](mailto:acav88@orange.fr)

# ASSOCIATION DES JEUNES ET NOUVEAUX CHASSEURS VOSGIENS (AJNCV)

*Présidente : Emilie BABEL*

L'Association des Jeunes Chasseurs Vosgiens, AJCV 88, a récemment subi d'importants bouleversements puisqu'elle a dû accepter en début d'année la démission de son président, Mickael DAGNEAUX et de l'ensemble de son bureau. La priorité était donc de remotiver les jeunes chasseurs du département et de redonner la parole aux adhérents de l'association, par le biais d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée le samedi 29 mars 2014 à 17h00 à la fédération des chasseurs des Vosges.

Cette assemblée nous a permis de reformer une équipe nouvelle au sein du conseil d'administration et du bureau de l'association. Une équipe motivée et dynamique prête à porter vos idées, et désireuse de développer de nouveaux projets, de nouvelles actions en faveur des jeunes chasseurs.

Nous avons également pu, lors de cette rencontre, redéfinir clairement les objectifs et les priorités d'actions de notre association :

- Elle doit permettre aux jeunes de découvrir ou mieux connaître les différents types de chasse. Nous souhaitons développer les échanges d'expériences avec les autres associations de jeunes chasseurs en France.
- Elle doit informer, alerter les jeunes sur les problématiques locales ou nationales de la chasse, de gestion cynégétique ou d'aménagement des territoires par exemple. Pour cela, nous voulons développer les conférences et interventions sur ces thèmes, et sensibiliser les jeunes à la nécessité de s'entraîner et de se perfectionner sur certains sujets.
- Enfin une association de jeunes chasseurs doit, selon nous, agir au premier plan afin d'améliorer l'image de la chasse en soulignant son rôle indispensable en matière de gestion de la faune sauvage, d'aménagement des territoires, et de préservation de la biodiversité. Il est ainsi nécessaire de rendre notre action à la fois plus lisible et plus visible.
- Nous souhaitons qu'elle puisse devenir un maillon fort de la chaîne associative des Vosges autour de l'environnement, de la chasse et de la gestion de la faune et de la flore. Elle doit contribuer aux débats et apporter son expertise concernant ces domaines.

Environ 1400 chasseurs vosgiens ont moins de 35 ans et chaque année, près de 250 nouveaux permis de chasser sont obtenus dans notre département. Notre association se doit d'être un point de repère et de convergence pour toutes ces personnes. Les jeunes sont la force et l'avenir de la chasse, les possibilités et les leviers d'actions les concernant peuvent être nombreux. Mon équipe et moi-même souhaitons contribuer à la réalisation de ces objectifs et ainsi rendre plus attractive et motivante la pratique de la chasse chez les jeunes. Nous nous engagerons dans ces actions avec dynamisme et passion.

## Nouvelle composition du Bureau, et du Conseil d'Administration de l'AJNCV :

BABEL Emilie (Présidente)  
CHENEVOTOT Raphael (Vice-président)  
GABRION Baptiste (Trésorier)  
VINEY Guillaume (Secrétaire)  
MIQUEL Clément (Vice-secrétaire)  
MOUGEOLLE Romain  
MUNIER Romain  
LEJEUNE Pierre  
SALMON Hugo



## Pour plus d'informations n'hésitez pas :

- A nous écrire :  
AJNC 88, à notre siège à la Fédération des Chasseurs des Vosges.  
Par mail : [jeunes.nouveaux.chasseurs88@gmail.com](mailto:jeunes.nouveaux.chasseurs88@gmail.com)
- A nous retrouver sur notre page Facebook : AJNC 88 - Jeunes et Nouveaux Chasseurs Vosgiens.

# ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES CHASSEURS RURAUX VOSGIENS

## (A.S.C.R.V.)

*Président : Jacky DUPONCHEL*

L'année 2012 a été relativement enrichissante par certaines de nos interventions tant sur notre site internet (« google. » chassevosges88.com) que par les questions, vos questions, que nous avons adressées à notre Fédération pour son A.G. de 2012.

L'année 2013 a malheureusement été le reflet d'un certain laxisme, d'une certaine résignation de nos amis chasseurs ruraux : Très peu de communications. Pourtant, il est important, en qualité d'hommes de terrain que vous êtes, de communiquer, nous communiquer, vos remarques, inquiétudes, observations, en un mot tout ce qui apporte le plus grand intérêt pour l'avenir de notre passion : La chasse. Nous nous empresserons de transmettre ces impressions à notre Fédération qui, soyons en certain, ne peut pas les ignorer. Le contraire serait très regrettable et conflictuel.

Année 2014 : Ne pas oublier de remettre à nos Présidents de Sté de chasse nos timbres votes (saison 2013/2014) si vous désirez soumettre ou que nous soumettions vos questions à la prochaine A.G. d'avril 2014 de notre Fédération. Afin d'effectuer cette démarche 50 timbres minimum sont nécessaires.

Pour répondre à la demande de partenaires chasseurs Vosgiens pendant l'exposition des trophées à Val D'Ajol : Nous envisageons de mettre en place « des correspondants locaux ». Ils permettraient en effet des échanges plus élargis et d'importantes informations pour tous. Nous comptons sur vous.

N'hésitez pas à nous joindre par Tel., Par internet, ou à notre A.G. qui se déroulera courant MAI 2014. Vous serez informés de la date, de l'heure et du lieu par la presse, par internet et par la radio Magnum.

Nos coordonnées :

A.S.C.R.V. TEL : 03/29/08/43/89

Site internet : (Google) [chassevosges88.com](http://chassevosges88.com)

Mail à l'adresse suivante : [chasseurs.ruraux@orange.fr](mailto:chasseurs.ruraux@orange.fr)



**Est multicopie**

*Pour imprimer et archiver mieux !*  
MFP, photocopieurs, imprimantes, fax, archivage électronique.

**METZ**  
8, avenue Sébastopol B.P. 15 091  
57 073 Metz Cedex 03  
Tél : 03 87 20 36 20  
Courriel : emc57@estmulticopie.fr

**NANCY**  
rue Raymond Pinchard  
Valparc de Gentiilly Bât. A  
54100 Nancy  
Tél : 03 83 93 28 88  
Courriel : emc54@estmulticopie.fr

**EPINAL**  
rue Ernest Renan  
88000 Epinal  
Tél : 03 29 81 57 57  
Courriel : emc88@estmulticopie.fr

**BAR-LE-DUC**  
3, parc Bradford  
55000 Bar-Le-Duc  
Tél : 03 29 45 27 27  
Courriel : emc55@estmulticopie.fr

[WWW.estmulticopie.fr](http://WWW.estmulticopie.fr)

**ALSACE VOSGES**  
BANQUE ET ASSURANCES

**IMPRIMERIES**  
**FLASH et FRICOTEL**

**AXA** réinventons / notre métier